



Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'État

Bulletin de documentation

SOMMAIRE

La politique étrangère du Gouvernement luxembourgeois	1
Le 35 ^e anniversaire du Mouvement Européen du Luxembourg et le 100 ^e anniversaire de la naissance de Robert Schuman	13
La Bourse de Luxembourg	15
Exposition rétrospective Joseph Kutter à Paris	20
La Commission des Communautés européennes après l'adhésion de l'Espagne et du Portugal	22

2/1986

Janvier-Février

Service Information et Presse
Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt

La politique étrangère du Gouvernement luxembourgeois

Exposé de Monsieur Robert Goebbels, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, sur la politique étrangère du Gouvernement à la tribune de la Chambre des Députés le 27 février 1986.

Le Luxembourg sur la scène internationale

L'éloignement passager pour raisons de santé de mon ami Jacques F. Poos à la tête du Ministère des Affaires Etrangères me confère aujourd'hui la lourde responsabilité de vous exposer l'action gouvernementale en matière de relations extérieures des derniers mois, de vous faire part de nos analyses de la situation internationale, et de partager avec vous nos espoirs et nos craintes pour l'avenir.

Comme de toute façon les grandes orientations contenues dans la déclaration gouvernementale du 23 juillet 1984 restent toujours d'actualité, tout comme les grandes déclarations de politique étrangère, faites par Jacques F. Poos devant votre Chambre ou encore à la tribune des Nations Unies, je me limiterai à approfondir certains problèmes que j'estime primordiaux, n'ayant pas voulu me présenter devant vous avec un exposé-fleuve parlant un peu de tout sans rien approfondir pour autant.

Monsieur le Président,

Lorsque voici quinze mois mon ami Jacques Poos s'était présenté devant vous, pour vous exposer la politique étrangère du Gouvernement que nous venions de constituer quelques semaines auparavant, il s'était efforcé avant tout, vu les circonstances, d'énoncer les principes généraux qui allaient inspirer le Gouvernement. Ce faisant il vous avait fait part de son souci d'assurer à la fois la nécessaire continuité de notre action diplomatique par rapport à celle tracée par tous les Gouvernements luxembourgeois depuis des décennies, et d'imprimer en même temps à nos relations extérieures un certain nombre d'accents nouveaux.

Au fil des mois le « changement dans la continuité » s'est imposé par sa force tranquille, et les railleurs et sceptiques des premières heures ont dû se rendre à l'évidence : Le Luxembourg, tout en restant fidèle à ses réseaux d'amitié et à ses alliances, a su donner de nouvelles impulsions à son activité diplomatique.

Les faits parlent d'eux-mêmes. Il n'y a pas que la présidence des Communautés Européennes que le Luxembourg a su assumer avec compétence et succès. Dans beaucoup d'autres enceintes internationales, le Luxembourg a su élever sa voix en faveur de la préservation de la paix, du règlement pacifique de tous les conflits de la défense des libertés et des droits de l'homme, du développement économique et social de toutes les nations, et donc de la lutte contre le sous-développement et toutes ses causes.

S'il est permis de rêver en politique — et nous n'hésitons pas à avouer que nous rêvons d'un monde juste et heureux, dans lequel les hommes de toutes les couleurs et de toutes les croyances vivent en paix entre eux et en paix avec la nature —, la dure réalité des choses est là pour nous rappeler qu'en matière de relations internationales les progrès ne s'accomplissent que par petites touches, et que rien n'est acquis définitivement.

Visées idéalistes, mais démarche pragmatique caractérisent donc notre action.

Les principes sont nécessaires en politique si l'on ne veut pas perdre le cap, si l'on ne veut pas devenir un navire en perdition, dansant au gré des vents sur un océan déchaîné.

Mais pour atteindre ses objectifs il faut savoir mesurer les résistances, juger les difficultés et ne pas hésiter à explorer toutes les voies, même longues et laborieuses, afin de progresser.

Durant ces derniers mois nous avons pu aller de l'avant dans beaucoup de domaines.

Le dialogue politique a repris entre l'Ouest et l'Est, notamment grâce au sommet Reagan-Gorbatchov.

La construction européenne a progressé, notamment par l'élargissement de la Communauté Européenne à l'Espagne et au Portugal, et par les améliorations apportées par la Conférence des Gouvernements des Etats-membres au fonctionnement des institutions communautaires.

Franchissant le cadre encore trop étroit de la Communauté Européenne, le projet Eureka est la preuve évidente de la volonté de toutes les nations démocratiques du vieux continent de s'épauler dans la compétition économique et technologique entre les grandes puissances politiques et industrielles de ce monde.

Car même si les perspectives économiques mondiales restent grevées de beaucoup d'incertitudes — notamment les interactions imprévisibles entre sous-développement et sur-endettement, mouvements erratiques des principales devises et des prix des matières premières — la volonté politique existe maintenant d'aborder tous ces problèmes en concertation entre les nations.

Et puis, soulignons-le, la démocratie a fait de réels progrès, notamment en Amérique latine, mais également en d'autres parties du monde, comme le montrent les récents événements aux Philippines et à Haïti.

A toutes ces évolutions positives, le Luxembourg a tenu à apporter sa contribution, certes modeste et parfois seulement symbolique. Mais nous tenons à afficher en toute occasion de quel côté nous nous situons.

Dans un souci de clarté, je vous rappellerai que la conduite de notre activité diplomatique s'articule autour de quatre orientations fondamentales :

- Elle est d'abord volontaire et active sur le plan communautaire par la prise en charge de nos intérêts communs et par l'ébauche d'une politique extérieure européenne indispensable à la défense de notre type de société et des valeurs démocratiques qui en constituent le fondement ;
- Elle repose sur notre volonté de créer ensemble avec nos partenaires — et garants de notre sécurité

et indépendance — de l'Alliance Atlantique les conditions nécessaires à la préservation de la paix en Europe et dans le monde sur des niveaux d'armements aussi bas que possible, ce qui implique notre attachement au dialogue Est-Ouest, mais également notre volonté de répondre solidairement avec tous nos partenaires aux défis qui nous sont lancés ;

- Elle se veut plus juste et partant plus généreuse dans la prise en compte des immenses problèmes que connaît le tiers monde, ce qui implique que — au-delà d'un effort propre en matière d'aides — nous allons plaider, lors des grandes négociations internationales des mois à venir, pour la prise en compte des intérêts économiques des pays en développement ;
- Elle est enfin particulièrement militante, dès lors que les droits fondamentaux de la personne humaine, voire des peuples à disposer d'eux-mêmes, sont en jeu.

Le Luxembourg et ses partenaires

Un petit Etat a tout intérêt à bien analyser ses affinités, à calculer ses dépendances, à peser ses solidarités au sein des alliances politiques et des entités économiques sans lesquelles, d'évidence, il ne pourrait prospérer.

Avec le poids spécifique que nous nous connaissons, le Luxembourg ne peut, bien évidemment, prétendre à influencer le cours des événements que dans la mesure où il trouve aide et appui auprès de pays plus grands et plus puissants avec lesquels il partage les mêmes valeurs.

Nos compatriotes ne mesurent pas toujours à leur juste valeur l'heureuse situation de notre pays, qui ne connaît autour de lui que des nations amies, entretenant avec nous des relations qui souvent nous privilégient.

Nous ne pouvons que nous féliciter de la constance de nos bons rapports avec nos amis belges dans le cadre de l'UEBL, et de l'apport enrichissant de nos amis néerlandais au Benelux commun.

Depuis la commémoration à Breda, le 5 septembre 1984, du 40^e anniversaire de la signature de la convention douanière belgo-néerlandaise-luxembourgeoise, le Benelux a connu une importante relance de la concertation à trois. Celle-ci a constitué un facteur décisif dans la négociation avec la France et la République Fédérale d'Allemagne qui a abouti à la signature de l'accord de Schengen.

Ces négociations que j'eus l'honneur de présider, n'ont pas seulement apporté des facilités nouvelles à nos citoyens pour le franchissement des frontières communes des 5 Etats signataires, mais peuvent également montrer la voie à d'autres partenaires européens désireux de réaliser « l'Europe des Citoyens ».

Dans le domaine de l'audiovisuel nous sommes engagés dans d'importantes négociations avec la France, et, dans une moindre mesure avec la RFA. Le désir luxembourgeois d'assurer notre rôle traditionnel dans un domaine audiovisuel en pleine mutation, se heurte parfois à des intérêts autrement puissants. Comme le Président Jacques Santer s'occupe personnellement de ce dossier primordial pour notre

pays, je lui laisse le soin de faire le point de la situation à l'occasion de la prochaine « déclaration sur l'état de la nation ».

Si l'audiovisuel constitue pour le moment le principal contentieux entre le Luxembourg et ses grands voisins du Sud et de l'Est, deux autres problèmes sont en voie de résorption.

Je songe en particulier à l'offre de la RFA d'indemniser les victimes luxembourgeoises du nazisme par le biais d'une fondation.

Je pense surtout aux négociations entre la France et le Luxembourg au sujet de la prochaine mise en service de la centrale nucléaire de Cattenom. Cette négociation dure maintenant depuis plus de dix ans. Elle a connu des rebondissements nombreux. Les objections formulées par le Gouvernement luxembourgeois en décembre 1985 auprès de la commune de Cattenom, dans le cadre de la procédure d'enquête publique qui s'y est déroulée, en sont la manifestation la plus récente. Cet ultime recours luxembourgeois rejeté, il fallait se rendre à l'évidence que même les résolutions les plus solennelles de votre Chambre des Députés ne peuvent influencer sur le programme nucléaire de la France. Le Gouvernement aurait donc été très mal avisé s'il s'était réfugié dans quelque orgueil blessé et s'il n'avait pas saisi les réelles concessions et garanties offertes par la France au terme de ces négociations particulièrement difficiles.

En conséquence le Gouvernement m'a mandaté à signer à Paris le 12 mars prochain cette convention franco-luxembourgeoise que nous entendons soumettre prochainement pour approbation à la Chambre des Députés, car il est de l'intérêt de la population luxembourgeoise que cette convention internationale, unique dans son genre, entre rapidement en vigueur.

Aucun Etat ne peut en effet se prévaloir de l'existence d'un accord comparable fournissant un nombre aussi important de garanties.

Ceci mérite d'être souligné.

Dans le même contexte le Luxembourg a entrepris des démarches auprès de la Commission des Communautés Européennes afin que les directives basées sur le traité Euratom prennent mieux en compte les intérêts des populations européennes et la préservation de la nature contre les dangers inhérents à l'énergie nucléaire.

Monsieur le Président,

Si le Luxembourg s'engage prioritairement dans l'action communautaire, il entend nullement se désintéresser d'autres enceintes multinationales et à cet égard, le Conseil de l'Europe nous fournit un cadre privilégié.

L'enrichissement de notre législation nationale dû aux travaux du Conseil de l'Europe est inestimable. De plus, le Conseil de l'Europe nous permet d'avoir des contacts fréquents et utiles avec des nations qui nous sont particulièrement proches comme l'Autriche, la Suisse ou encore les pays scandinaves.

Depuis quelques années, le Luxembourg envoie régulièrement des missions économiques aux Etats-

Unis et au Japon. Le nouveau gouvernement a continué ces missions qui ont surtout servi à la prospection d'investisseurs industriels, désireux de s'implanter dans notre pays.

Le nouveau Gouvernement, avec le concours précieux de S.A.R. le Prince Henri, veut multiplier ces missions en combinant la promotion de notre pays comme site industriel, comme place financière, comme centre touristique, et, bien entendu, comme exportateur de biens et services. En 1985 des missions économiques de ce type se rendirent en Suède, à Singapour et en Malaisie.

Cette année, outre les traditionnels voyages de prospection industrielle aux Etats-Unis et au Canada, nous allons nous concentrer sur les pays scandinaves et notamment sur la Finlande.

Mais nous ne négligerons pas les marchés limitrophes qui absorbent plus de 60 % de nos exportations.

A cet égard le Conseil Consultatif du Commerce Extérieur vient de décider le principe d'organiser, en collaboration avec nos Ambassades à Paris et à Bonn des « journées d'exportation » destinées aux petites et moyennes entreprises luxembourgeoises.

Le Gouvernement est également désireux d'accroître les échanges économiques avec les pays de l'Europe de l'Est. Nous allons accueillir dans les mois prochains l'une ou l'autre délégation à niveau ministériel de certains pays à commerce d'Etat et Jacques Poos tout comme moi-même, nous projetons de nous rendre également dans l'une ou l'autre capitale des pays du Comecon.

La récente visite du Président Santer en République Populaire de Chine ayant contribué à consolider nos excellentes relations avec le peuple chinois, nous devons veiller à accroître la collaboration existante dans les domaines industriels et audiovisuels et à concrétiser certains projets actuellement en discussion.

En adoptant une approche rigoureusement sélective, tant en ce qui concerne les pays et marchés que les produits de notre production nationale, nous tâcherons de mieux faire connaître nos possibilités et potentialités à l'exportation.

Je souhaiterais autant que possible allier nos initiatives à celles déployées par nos exportateurs et notre place financière.

Le Gouvernement, toutefois, ne veut et ne peut pas se substituer aux entreprises. Nous les aidons et les appuyons dans leur propre effort par l'ensemble des moyens à notre disposition. Nos services diplomatiques, consulaires et du Commerce Extérieur sont à leur entière disposition.

La diversification et la restructuration de l'économie luxembourgeoise comptent parmi les tâches prioritaires du Gouvernement.

Aucune économie d'un pays développé n'est autant tributaire des marchés extérieurs que ne l'est celle du Luxembourg. Nos exportations de biens représentent près de 80 % du produit intérieur brut. Notre ouver-

ture sur le monde implique qu'il faut tenir compte de l'environnement économique mondial. Notre objectif est d'utiliser au maximum la souplesse et l'adaptabilité de nos structures économiques pour occuper des créneaux nouveaux, notamment dans le domaine des services.

La diversification doit être favorisée dans le tissu industriel et économique des entreprises existantes, mais doit également se faire par l'apport et le savoir faire d'investisseurs étrangers.

Il faut donc promouvoir le Luxembourg auprès des investisseurs potentiels et porter à leur connaissance les avantages naturels du Luxembourg qui sont sa paix sociale, sa stabilité politique, sa main d'oeuvre productive, sa situation géographique centrale dans la Communauté Economique Européenne.

En conséquence le Gouvernement a décidé de renforcer considérablement la présence du Luxembourg dans les deux pays industrialisés où l'on enregistre la plus grande croissance et où les potentialités d'investir à l'étranger sont les plus marquées : Les Etats-Unis et le Japon.

Un nouveau Bureau du Comité de Développement économique a été créé en Californie au cours de cette année. Deux représentants du Ministère des Affaires Etrangères se consacreront désormais à plein temps à la promotion du Luxembourg aux Etats-Unis, l'un à San Francisco et l'autre à New York.

L'ouverture d'une Ambassade au Japon à partir de l'année prochaine s'inscrira dans la même lignée. L'établissement d'une mission diplomatique est devenu une nécessité politique et économique. Le dynamisme du Japon en fait un des pays les plus importants sur l'échiquier mondial et justifie l'ouverture d'une Représentation diplomatique. Le recours à cette formule traditionnelle garantira au représentant du Luxembourg un rang et un prestige indispensables pour avoir des contacts politiques et économiques de haut niveau. L'expérience montre que seule une présence continue sur place permet de nouer des relations régulières et suivies aptes à créer un climat de confiance avec les interlocuteurs japonais.

Pour mieux faire connaître le Luxembourg, le Gouvernement a pris plusieurs initiatives : ainsi tente-t-il d'utiliser plus efficacement son réseau de consuls honoraires et de conseillers du Commerce Extérieur. Une « Contact Letter » paraissant régulièrement, a été publiée pour animer les relations entre le réseau consulaire et le Ministère des Affaires Etrangères.

Faire connaître le Luxembourg présuppose un matériel publicitaire de qualité. Nous avons augmenté les crédits budgétaires pour réaliser des brochures et un film attrayants.

Les ressources humaines et financières déployées démontrent la détermination du Gouvernement de se donner les moyens de ses ambitions en matière de diversification économique indispensables pour assurer à long terme la prospérité du pays.

Dans le domaine de l'aviation civile, le Gouvernement poursuivra sa politique tendant à promouvoir

l'élargissement de l'éventail des droits de trafic, l'accroissement du nombre de compagnies étrangères desservant notre aéroport et l'ouverture de nouvelles routes en vue de valoriser les équipements et infrastructures de l'aéroport du Findel.

Dans cette optique un accord de principe sur la conclusion d'un accord aérien entre le Grand-Duché et les Etats-Unis a pu être obtenu lors de la visite officielle, en novembre 1984, des Souverains luxembourgeois accompagnés du Ministre Jacques F. Poos, aux Etats-Unis.

Cet accord est prêt à la signature. En attendant l'entrée en vigueur, le permis de trafic accordé à Cargolux par les autorités américaines a été prorogé.

Tenant compte de l'importance pour le même transporteur luxembourgeois de consolider sa pénétration en Extrême-Orient, le Gouvernement, après de longues et difficiles négociations, a obtenu la concession d'un permis unilatéral pour desservir la ville de Fukuoka, capitale de l'île de Kyushu au Sud du Japon.

Le 11 février 1986, un accord aérien bilatéral a été paraphé avec la République de Chypre. Cet accord permettra à Luxair, dans le cadre de ses destinations de vacances, de desservir directement Larnaka, principal aéroport de l'île. Cet accord sera bientôt signé à Luxembourg, tout comme l'accord aérien bilatéral qui nous liera au Kenya.

S'il est un domaine de notre action bilatérale qui me tient tout particulièrement à coeur, c'est celui de notre coopération au développement.

Le Gouvernement reste décidé à faire un effort tout particulier, encore que je sois conscient, comme j'ai eu l'occasion de le dire devant votre Chambre, que le Luxembourg ne pourra pas encore porter pendant cette législature son volume d'aide au niveau des engagements internationaux contractés. Nous tâcherons toutefois, au fil des exercices budgétaires à nous en rapprocher.

Mon premier souci a été d'améliorer l'efficacité de notre aide en regroupant des interventions souvent disparates et en introduisant une plus grande souplesse de fonctionnement. Ceci a été réalisé par la mise en place d'un fonds budgétaire qui regroupe la plus grande partie des moyens d'intervention publique.

Mon deuxième souci a été d'accroître, en faisant davantage appel à la générosité de nos citoyens, les possibilités d'intervention des O.N.G., dont nous reconnaissons la qualité du travail sur place qui est complémentaire aux efforts du Gouvernement. D'où la possibilité offerte maintenant aux donateurs des O.N.G. de faire bénéficier leurs dons de l'exemption fiscale ainsi que la mise en place de mesures permettant à ces mêmes O.N.G. d'avoir désormais un droit en subventionnement de leurs projets.

Je suis cependant conscient qu'il reste à apporter des améliorations à d'autres instruments de notre coopération. Je ne voudrais ici que mentionner les problèmes liés aux coopérants. J'ai à cet effet demandé aux O.N.G. luxembourgeoises de me faire par-

venir des suggestions nous permettant d'améliorer par la concertation, la législation actuellement en vigueur. Dès que ces consultations seront terminées, votre Chambre sera saisie par le Gouvernement de propositions en ce sens.

L'aide au développement luxembourgeois s'articulera à l'avenir autour de trois pôles :

- a. le subventionnement des projets réalisés par des O.N.G.
- b. la participation luxembourgeoise à des opérations d'aide et de coopération effectuées par des organisations internationales ;
- c. des aides bi-latérales en faveur de certains Etats du Tiers et surtout du Quart Monde.

En ce qui concerne cette aide bi-latérale, le Luxembourg aidera les populations, non des régimes.

Et nous utiliserons le dialogue politique qui s'établit nécessairement avec les pays destinataires de notre aide directe, pour les inciter à respecter les droits de l'Homme et les libertés.

Le Luxembourg dans la Communauté

Sur le plan de la politique européenne et internationale, l'année 1985 a été marquée — et le restera à certains égards — par l'exercice par le Luxembourg de la Présidence du Conseil des Communautés Européennes.

Les traités européens prévoient que chaque Etat Membre, à tour de rôle et par ordre alphabétique, exerce successivement la Présidence pendant six mois.

Cette règle est l'illustration de l'égalité entre les Etats Membres. D'autres organisations internationales connaissent le même principe. Mais la fonction présidentielle relève dans ces cas-là davantage d'une fonction honorifique que de l'exercice d'un pouvoir réel.

Dans le système complexe des Communautés Européennes, l'exercice de la Présidence comporte en même temps une fonction directrice et un rôle d'animateur. La fonction a, par ailleurs, gagné en importance et aussi en difficulté, depuis que le nombre des pays membres a doublé par rapport à l'originaire Communauté des Six. L'on a pu calculer que le nombre total de toutes les réunions que le Luxembourg a du organiser et animer durant le dernier semestre s'est accru d'environ 50 % depuis la dernière présidence luxembourgeoise des Communautés.

La fonction est donc absorbante, pour ne pas dire exténuante : elle oblige l'Etat qui accomplit ce tour de force — qu'il soit grand ou petit — à une mobilisation de toutes ses ressources politiques, diplomatiques et administratives. Chaque pays est jugé par la manière de laquelle il s'acquitte de cette tâche. Et sa performance n'est pas uniquement une question de ressources politiques et humaines : elle est avant tout affaire de compétence, de savoir-faire et d'ingéniosité.

Le plus beau cadeau que le Gouvernement peut se faire — à lui et à tous ceux qui ont collaboré à cette

entreprise : ministres, diplomates, fonctionnaires et experts — est simplement d'écouter et de lire ce que disent et écrivent les autres. Il est inhabituel en politique de pouvoir laisser aux autres le soin de formuler les éloges.

Alors, soyons collectivement assez immodestes pour enregistrer le verdict de nos partenaires comme un compliment à notre pays tout entier.

L'attribution du prix Charlemagne — qui a priori n'est pas en rapport avec ce récent exercice de Présidence —, est cependant considérée par nos partenaires comme la reconnaissance, non seulement de l'engagement européen des Luxembourgeois, mais aussi de leur capacité de jouer le rôle qui leur échoit, et de se montrer digne de la confiance qui est ainsi portée au plus petit partenaire des Douze.

Les prestations remarquables fournies, durant le deuxième semestre 1986, par la quasi-totalité des départements gouvernementaux, et par les équipes ministérielles qui les animent, témoignent de la haute qualité de notre Administration. Pour beaucoup ce fut une révélation que de constater que, dans l'ensemble, elles ont la classe d'équipes qui font bonne figure dans la compétition internationale et communautaire.

Notre souci devrait donc être de conserver à cet instrument sa qualité et sa valeur.

Même si les problèmes à affronter ont été particulièrement nombreux et difficiles au cours de la deuxième moitié de 1985, il ne faudra cependant pas oublier que, même à l'écart des feux de la rampe, des représentants luxembourgeois défendent dans une multitude d'enceintes européennes et internationales, notre cause sur tous les plans. Le travail qu'ils accomplissent, et les résultats qu'ils obtiennent, ne défrayent pas toujours la chronique. Ils sont tout aussi importants pour notre pays — ses problèmes, ses intérêts —, que dans des périodes où le fait de jouer le rôle dirigeant, et le rôle d'être en de nombreuses occasions le porte-parole de tous, donne à cette tâche un relief particulier.

Cinq grands chapitres composaient le champ d'action de la Présidence luxembourgeoise :

- A) La Conférence des Gouvernements des Etats Membres, convoquée pour adapter les traités existants.
- B) La Coopération Politique, avec — elle aussi — l'élaboration d'un Traité.
- C) Une masse de décisions concernant les relations extérieures de la Communauté, et surtout la définition des rapports futurs entre les peuples du nord et du sud de la méditerranée.
- D) Le travail « normal » de toute présidence qui consiste dans l'animation des nombreux Conseils spécialisés et la représentation de la Communauté vers l'extérieur.
- E) La procédure budgétaire pour 1986.

Permettez-moi, M. le Président, de commenter rapidement les résultats obtenus dans tous ces domaines.

La conférence intergouvernementale

L'évènement saillant de la Présidence luxembourgeoise fut évidemment la Conférence des Gouvernements des Etats Membres et le projet de Traité, finalement baptisé « Acte Unique », qui en résulte.

L'idée d'une réforme de la Communauté — surtout dans le domaine institutionnel — était en l'air depuis quelque temps déjà.

En juin 1984, le Président MITTERRAND obtint l'accord du Conseil Européen de Fontainebleau sur la constitution d'un comité composé des représentants personnels des Chefs d'Etat ou de Gouvernement, dont le mandat était de préparer une réforme des Traités. Ce Comité — que l'on baptisa du nom de son Président, le Sénateur irlandais James DOOGE — posa effectivement les fondements d'une réforme, qui était concurrente — mais non contradictoire — avec le projet de Traité d'Union Européenne, adopté en février 1984 par le Parlement Européen.

En fait, lorsqu'au Conseil Européen de Milan les Chefs d'Etat ou de Gouvernement décidèrent dans leur majorité de convoquer une Conférence Intergouvernementale, il subsistait une grande incertitude quant à l'objectif à atteindre, quant aux procédures à choisir et même quant à savoir si cette réforme du Traité devrait être l'oeuvre des dix Etats Membres de l'époque, ou si — passant outre aux réticences du Danemark, de la Grèce et de la Grande-Bretagne — on devrait en fin de compte s'orienter vers un accord de sept Etats Membres, plus éventuellement l'Espagne et le Portugal. En juillet, les Ministres des Affaires Etrangères convinrent que, en définitive, on s'efforcera à réaliser le commun accord entre tous les Etats Membres. Le choix de cette dernière hypothèse signifiait que le résultat final de la Conférence se situerait à un niveau conservant des chances d'être en définitive acceptable par tous les Parlements dans tous les Etats Membres.

Il apparut très rapidement aux Luxembourgeois, désormais responsables de la conduite de cette affaire, qu'une réforme qui aurait pour objet essentiel, ou principal, d'introduire une dose nettement plus élevée de supranationalité dans le processus d'unification européenne serait vouée à l'échec et conduirait — si les protagonistes s'y acharnaient — à une rupture à l'intérieur de la Communauté.

En ces jours de début septembre, le Président du Conseil Jacques Poos assumait donc une responsabilité très lourde : sans l'avoir recherché, la présidence luxembourgeoise se trouva maîtresse du jeu. L'attitude qu'elle prit dans ces circonstances était cependant loin d'un choix arbitraire.

Force était de reconnaître que tout progrès véritable de la Communauté exigerait deux éléments : un processus de décision allant dans le sens d'une plus grande efficacité et d'une meilleure prise en considération de l'apport que constitue la participation effective à la décision commune d'un Parlement élu au suffrage universel.

Il apparut ainsi très clairement que, si véritable progrès il devait y avoir, ce progrès porterait nécessairement à la fois sur les grands objectifs politiques

aussi bien que sur les grands objectifs économiques. Une fois la négociation engagée, il se confirma aussi qu'il ne serait probablement pas possible d'avantager notablement l'un de ces deux objectifs par rapport à l'autre. En d'autres termes : le progrès dans la voie de l'intégration politique serait conditionné par le progrès dans le domaine économique, et plus particulièrement dans la mise en place de ce qu'on qualifie les « nouvelles politiques ».

Pour que la Communauté Européenne progresse véritablement, il faudrait pour le moins réaliser un marché intérieur qui serait un espace économique et social unique, à l'intérieur duquel les personnes, les biens, les services et les capitaux puissent circuler librement. L'idée est désormais bien reçue : l'Europe ne saurait être une entité — face aux grandes puissances économiques, dont la supériorité réside précisément dans l'absence de frontières intérieures — si les quelque 300 millions de citoyens que comprend désormais la Communauté des Douze restent fractionnés en des entités nationales.

De même, la mise en oeuvre d'une politique de la recherche et de la technologie — qui incontestablement est la base de la compétitivité et donc de la puissance de l'Europe de demain — ne pourrait être réalisée sans qu'il n'y ait parmi les Européens un certain nombre de règles régissant la coopération, la mise en commun des efforts nationaux et l'insertion de tout ce processus dans le cadre du marché unique.

Un raisonnement analogue a été fait pour la coopération monétaire. Il est seulement regrettable qu'un certain nombre d'obstacles aient, en fin de compte, empêché que le nouveau Traité n'aille guère au-delà de la simple reconnaissance de l'existence du système monétaire européen.

Dans la mesure où, sur le plan économique, tout cela aurait de véritables chances d'être réalisé, il deviendrait évident qu'un plus haut degré d'intégration politique, se traduisant notamment par un renforcement du processus de décision serait le corollaire indispensable.

Dans cette affaire, l'économique et le politique se tiennent. C'est ainsi, d'ailleurs, que l'on est rapidement parvenu à la conclusion que le progrès dans l'un des domaines conditionnerait inévitablement le progrès dans l'autre, et vice versa.

En d'autres termes : il n'y aurait guère de chance de pousser plus loin l'intégration politique — à travers notamment une transformation définitive du pouvoir parlementaire d'une fonction consultative vers un pouvoir de décision — sans qu'en même temps, les Etats Membres n'acceptent de faire porter ce processus de décision quasi supranational sur leur propre réglementation économique et financière, s'exposant — les uns comme les autres — à accepter en fin de compte que prévale non seulement la loi de la majorité prévisible et évaluable quand il s'agit de l'instance gouvernementale, mais chargée d'aléas d'un autre ordre si le pouvoir de décision parlementaire s'exerce dans les conditions dans lesquelles agit nécessairement une Assemblée où — en lieu et place d'une majorité et d'une opposition — existent des lignes de clivages difficiles à percevoir et plus difficiles encore à prévoir.

Si, aujourd'hui, on contemple les résultats acquis en un temps record par rapport à l'enjeu énorme de toute cette opération, force est de reconnaître que malgré certaines déficiences le bilan n'est pas négligeable pour ne pas dire remarquable.

Cette Conférence s'est finalement bien terminée. Ceci pour deux raisons : d'abord parce qu'au sommet européen de Luxembourg de début décembre, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont pris leurs responsabilités et parce qu'ils ont mis eux-mêmes la main à la pâte. Ensuite, parce que le résultat de la Conférence, tel que le traduit maintenant l'Acte Unique, constitue à la fois un progrès sensible par rapport à ce qui existe, mais est aussi et surtout un paramètre par rapport auquel peuvent être mesurées d'une part les ambitions légitimes et, d'autre part, les disponibilités effectives.

En ces circonstances exceptionnelles, une Présidence luxembourgeoise et une localisation d'un certain nombre de rencontres décisives ici à Luxembourg nous ont placés dans un rôle prééminent qui normalement n'est pas le nôtre. Ce que nous avons fait, et la manière de laquelle nous l'avons opéré, continuera sans doute longtemps encore à faire l'objet de commentaires en sens divers.

Ceci est important pour l'Europe à un moment crucial de son devenir. Pour nous, certes, également, car il doit être entendu que cette réussite donne à notre pays une crédibilité nouvelle. Celle-ci lui permet, à l'occasion, lorsque ses intérêts le lui commandent où dès lors que des principes qui lui sont chers sont en jeu, d'emprunter des voies originales que sa taille et partant la faiblesse de ses moyens devraient en principe lui interdire.

Le traité de coopération politique

L'Europe — telle que l'aperçoivent les nations qui ne font pas partie de sa Communauté — est une entité forte, riche et politiquement influente. Pour être plus exact, il faudrait reconnaître que dans de trop nombreux cas cette homogénéité relève au mieux de l'anticipation, au pire de l'illusion.

Il n'en reste pas moins que les Européens — à travers la Communauté — ou à travers la coordination de leurs politiques étrangères, deviennent progressivement des partenaires manifestant ensemble leurs intérêts communs et définissant des positions communes.

Le progrès dans l'unification européenne, non seulement est nécessaire pour l'Europe, mais souhaité par la plupart des autres pays dans le monde — qui plus souvent que les citoyens européens voient dans notre continent et dans ses efforts d'unification dans le progrès, la justice et la solidarité internationale, un facteur de paix et de stabilité.

L'initiative — favorisée au départ surtout par la Grande-Bretagne, l'Allemagne et la France — d'inscrire dans un Traité les principes, les buts et les règles d'une concertation de plus en plus intense des politiques extérieures, et aussi des politiques d'aide au développement sur tous les plans, a ainsi constitué un des grands objectifs poursuivi et mis en oeuvre durant la Présidence luxembourgeoise.

Soucieuse d'asseoir cette coopération sur des règles clairement définies, et désireuse par ailleurs d'étendre cette coopération qui existe depuis plus de dix ans à l'état pragmatique aux problèmes de sécurité, la Présidence luxembourgeoise, au regard du mandat qui lui avait été confié par le Conseil Européen de Milan, a réussi à dégager un ensemble de principes et de règles codifiés qui feront désormais partie intégrante des traités.

Il me paraît utile de préciser que cette politique communautaire extérieure sera mise en oeuvre en coordination étroite et régulière avec nos principaux alliés ainsi qu'avec nos partenaires du Conseil de l'Europe.

Que le Luxembourg directement associé à ces travaux en tire un large bénéfice ne saurait surprendre personne. Il était dès lors de notre fierté, de pouvoir officialiser à l'issue de notre présidence et à travers une négociation parfois difficile, les instruments de la politique étrangère européenne.

La politique communautaire dans le bassin méditerranéen

L'adhésion de l'Espagne et du Portugal à la Communauté devait, pour les responsables de l'action communautaire, plutôt faciliter les liens entre les uns et les autres, qu'opposer le sud européen et le nord africain sur le plan de l'économie et des échanges commerciaux.

Néanmoins le rééquilibrage de la politique méditerranéenne ne s'est pas opéré sans difficultés. La Grèce, l'Italie et, à une moindre mesure, la France ont demandé à bénéficier de programmes intégrés méditerranéens.

Le Conseil, sous notre présidence, a de même pu arrêter dans les délais, les directives de négociations autorisant la Commission à entamer, suite à l'élargissement, les négociations d'adaptation des accords préférentiels qui lient la Communauté à l'ensemble des pays tiers méditerranéens.

Il s'agit-là d'une négociation difficile où des intérêts sensibles souvent importants à la fois des pays méditerranéens préférentiels et de certains Etats membres sont en jeu.

Le travail « normal » de la Présidence

Sous la Présidence luxembourgeoise, la Communauté Européenne a connu des progrès dans pratiquement tous les domaines. Pratiquement tous les responsables gouvernementaux ont dû animer des Conseils spécialisés et peuvent se targuer de percées importantes.

Ne pouvant pas faire ici le rappel de toutes les décisions prises sous présidence luxembourgeoise, je me bornerai à vous renvoyer à notre volumineux rapport d'activités.

Ayant personnellement dû présider les Conseils « Marché Intérieur » et « Développement », je ne vous citerai qu'à titre d'exemple (on n'est jamais mieux servi que par soi-même) que la présidence luxem-

bourgeoise a su influencer une dynamique nouvelle au Conseil « Marché Intérieur ».

Il convient de rappeler que le Conseil Européen de Milan avait accueilli favorablement le livre blanc sur la réalisation du marché intérieur, élaboré par la Commission sous l'impulsion de Lord Cockfield.

Au lendemain de Milan, la présidence luxembourgeoise héritait donc également de la mise en oeuvre de ce livre blanc. Tâche difficile, tâche énorme même, surtout quand on connaît les lenteurs du processus décisionnel de la Communauté.

Pour faire face à cette mission, la présidence s'efforça de dégager de nouvelles méthodes de travail. Persuadé de la nécessité d'organiser les travaux du Conseil « Marché Intérieur » sur une période plus longue que les 6 mois d'une présidence, j'ai proposé à Lord Cockfield et à mes collègues néerlandais et britannique, Willem van Eekelen et Paul Channon, qui allaient me suivre au fauteuil de la présidence, l'établissement d'un programme prévisionnel sur 18 mois, réalisant de la sorte une plus grande concordance avec le programme de travail proposé par la Commission, et qui comprend l'adoption de quelque 300 mesures d'ici jusqu'en 1992.

Le Conseil « Marché Intérieur » approuva ce programme roulant, établi en étroite concertation par le Luxembourg, les Pays-Bas et la Grande-Bretagne. Dans la foulée, la présidence luxembourgeoise réussit à faire adopter plusieurs directives, dont certaines traînaient depuis 15 ans dans les tiroirs communautaires.

Mais la réalisation du Marché Intérieur ne deviendra possible que si les décisions du Conseil Européen de Luxembourg sont mises en pratique.

En l'état actuel des Traités, sur 10 décisions à prendre, 9 nécessitent une décision unanime du Conseil avec tous les blocages que cela entraîne à tous les niveaux.

Avec les nouvelles règles arrêtées par la conférence intergouvernementale, environ les deux tiers des quelque 300 décisions à prendre jusqu'en 1992 pourront être adoptées à la majorité qualifiée, ce qui constitue un grand pas en avant.

S'y ajoutent les pouvoirs de gestion et de compétence accrus de la Commission et une plus grande influence du Parlement sur le processus décisionnel.

Excusez-moi de cette trop longue digression sur le Conseil « Marché Intérieur » qui m'a servi d'illustrer le travail « normal » accompli par la présidence luxembourgeoise.

Sous notre Présidence, la Communauté a su mener une politique de relations extérieures extrêmement dynamique, que ce soit la consolidation de nos relations avec les pays de l'ASEAN, ou les pays de l'Amérique Centrale ; ou que ce soit l'établissement de premiers contacts officiels avec le groupement des pays du Golfe, ou encore la reprise du dialogue avec le COMECON.

Je m'en voudrais, cependant, de trop céder à la logique de ce débat — qui est un débat général de poli-

tique étrangère, — en concentrant plus que de raison l'attention de la Chambre des Députés sur le département ministériel des Affaires Étrangères.

La situation géographique de notre pays, son imbrication par l'histoire et par l'économie dans la destinée et dans les chances d'avenir des pays et des peuples européens, font depuis toujours que nous partageons le sort de chacun de nos voisins, et que dans la quasi-totalité de notre vie économique, sociale, monétaire — pour ne pas parler des problèmes culturels hélas trop oubliés — nous nous référons nécessairement à chaque instant au contexte européen.

Cette démarche, au fil des années, est devenue tellement naturelle que nous avons tendance à oublier que les politiques — autres que celles des affaires étrangères — sont elles aussi des politiques extérieures, ou plutôt des politiques européennes, au même titre.

La documentation mise à disposition de la Chambre des Députés, témoigne à travers toutes ses complexités inévitables de ce que représente pour nous, pour nos problèmes quotidiens, le processus d'unification politique et économique dans lequel nous sommes engagés.

Les Départements ministériels qui, dans notre pays, couvrent chacun de ces secteurs, étaient — de par la situation particulière luxembourgeoise — sans doute bien préparés à assumer le temps d'un semestre une fonction dirigeante et animatrice.

Ils étaient peut-être d'autant mieux préparés que la distinction entre affaires nationales et affaires européennes n'a, dans notre cas, pas toujours une grande signification. Et c'est ainsi que nous nous sommes engagés résolument à pousser au progrès dans les domaines telles la réalisation d'un véritable marché intérieur, la relance d'une véritable politique européenne des transports, la redéfinition de la politique agricole commune, le développement d'actions nouvelles en matière de politique d'environnement, pour la protection des consommateurs et j'en passe toute une série qu'il n'est pas possible de mentionner individuellement dans le cadre de cet exposé.

Le budget communautaire

Je ne puis cependant passer sous silence l'extrême difficulté à laquelle s'est trouvée confrontée la Présidence luxembourgeoise dans l'accomplissement de la procédure budgétaire.

Nul n'ignore que les moyens financiers disponibles pour financer les politiques de la Communauté Européenne sont limités. Les besoins financiers, par contre, sont multiples et croissants. D'une part, il s'agit de financer les politiques existantes, dont en premier lieu la Politique Agricole. D'un autre côté, l'élargissement aussi bien que les différences plus accentuées entre régions performantes et régions en moindre développement, ou en récession, débouchent inévitablement sur des querelles de plus en plus âpres à propos de l'affectation des ressources.

Enfin, les difficultés de la procédure budgétaire dans la Communauté augmentent considérablement par le fait que le pouvoir de décision est partagé entre

le Conseil et le Parlement Européen. Selon l'instance dans laquelle se déroule le débat, les exigences diffèrent, et les attitudes divergent selon qu'il y a prédominance de ceux qui supportent la charge budgétaire, ou de ceux qui peuvent espérer des allocations budgétaires plus substantielles.

Tout au long des péripéties qui ont émaillé cette procédure budgétaire, l'endurance, l'ingéniosité et au moment décisif aussi le courage de la Présidence, assumée par mon collègue Jean-Claude Juncker, ont forcé l'admiration de ceux aussi qui n'ont pas partagé ses vues, dont les responsables pour les affaires budgétaires du Parlement Européen lui-même. On sait que, à notre grand regret, l'accord entre le Parlement et le Conseil n'a pas pu être établi — et qu'en fin de compte il appartiendra à la Cour de Justice de trancher.

Qu'il me soit permis au terme de ce trop long rapport sur notre présidence des Communautés Européennes de remercier tous les acteurs de cette aventure, le président du Conseil, Jacques F. Poos, dont le tour de force devient aujourd'hui d'autant plus exemplaire qu'on sait maintenant qu'il a différé une nécessaire intervention chirurgicale afin de pouvoir assumer jusqu'à son terme un mandat particulièrement difficile et éprouvant.

Mes remerciements vont également à toute notre équipe ministérielle, qui tous ont payé de leur personne pour que notre pays sorte gagnant de cette épreuve exaltante.

Qu'il me soit finalement permis de remercier tous nos fonctionnaires, qui à un titre ou un autre, ont bien servi leur pays et surtout l'Europe. Comme je ne puis les nommer tous, je me limiterai à remercier les chevilles ouvrières de notre présidence, l'Ambassadeur Jean Dondelinger, le Directeur politique Jean Mischo, notre Représentant permanent Jos. Weyland, son adjoint Jean Feyder et toutes leurs équipes, sans oublier nos collaborateurs qui ont oeuvré dans le concert des Nations Unies à New York voire à Genève.

Le Luxembourg dans le monde

S'il est vrai que selon le Président Jacques Delors « le commerce international est la ligne de vie de l'économie mondiale », il n'en reste pas moins que toute politique de relations internationales ne saurait se limiter aux échanges économiques, mais doit se consacrer prioritairement à la défense des valeurs fondamentales sur lesquelles reposent nos sociétés démocratiques.

C'est là l'objet et la finalité de la politique étrangère commune.

Dans un monde comptant plus de 160 nations, dont seulement une quarantaine obéissent aux règles démocratiques, notre seule chance de survie passe par un renforcement de la coopération européenne en matière de politique étrangère.

Les droits de l'homme

Comme je l'ai indiqué à l'ingrès de cette intervention, le Gouvernement s'est engagé dans un combat — discret, mais d'autant plus efficace — pour la défense des droits de l'homme.

Le respect de la personne humaine et de ses droits les plus fondamentaux sont à la base de nos structures politiques et culturelles. Il n'est que normal que nous nous engagions à assurer le respect de ces libertés partout où elles sont menacées. C'est un devoir moral, mais c'est aussi un devoir de solidarité. Notre pays avec le concours de ses partenaires de la Communauté, est intervenu très souvent en faveur du respect des droits individuels dans l'ensemble des continents, chaque fois que des violations nous étaient signalées.

Le Gouvernement soutient bien évidemment la présidence néerlandaise dans sa proposition de faire adopter par le prochain Conseil européen une déclaration commune entre Conseil, Parlement et Commission visant à codifier nos vues et nos objectifs dans le domaine des droits de l'homme.

En fait une telle déclaration devrait, au-delà du rappel de nos principes, rejeter toutes les formes de discriminations et condamner toutes les formes de torture, les disparitions de personnes, les assassinats politiques et le terrorisme.

Le Gouvernement soutient également les initiatives du secrétaire général des Nations Unies visant à la convocation d'une conférence spéciale consacrée aux droits de l'homme. Nos objectifs sont de rendre plus efficaces les organes des Nations Unies, de favoriser la création d'un haut commissariat pour les droits de l'homme et de mettre en oeuvre la convention sur la torture. Votre Chambre devrait en être saisie incessamment.

En matière d'accueil de réfugiés, le Gouvernement a fait preuve en 1985 d'un large esprit d'ouverture en accueillant nombre de personnes victimes de persécution dans leurs pays d'origine. Il reste déterminé à poursuivre dans cette voie avec le souci d'aider ces défavorisés à s'intégrer au sein de notre communauté nationale.

Pour un nécessaire nouvel ordre économique international

Si l'homme ne vit pas que du pain, le pain est essentiel à sa survie.

La Communauté Européenne a su se mobiliser pour venir en aide aux populations victimes de la sécheresse et de la famine, notamment dans les pays du Sahel.

Mais si l'aide reste indispensable, il est impérieux de s'attaquer aux causes du sous-développement.

La présidence luxembourgeoise du Conseil Développement s'est efforcée non seulement de créer une réserve d'aide alimentaire communautaire, mais a surtout contribué à faire adopter le plan de réhabilitation des pays du Sahel, élaboré par la Commission. Notre pays s'associera par des contributions propres à ce programme.

Mais si l'aide au développement et à la coopération reste essentielle, celle-ci ne sortira ses effets que dans la mesure où les Etats en développement reçoivent une juste rémunération pour leurs matières premières et pour leurs produits, et qu'ils aient un accès effectif aux marchés des pays industrialisés.

A un moment où les Etats européens engrangent les « délices » d'une baisse combinée du prix du pétrole et de la valeur du dollar, il est judicieux de se rappeler qu'en économie les mouvements brusques sont toujours néfastes et que le retour du balancier reste inévitable.

Les grandes puissances industrielles seraient donc bien inspirées si elles lançaient, par exemple lors du prochain sommet de Tokyo un appel à une concertation internationale sur l'interrelation entre sous-développement, commerce, monnaie et endettement.

A un moment où les échanges économiques mondiaux sont caractérisés par des déséquilibres si énormes qu'ils suscitent partout de dangereux réflexes protectionnistes, un effort combiné des Etats-Unis, du Japon et de la Communauté Européenne est nécessaire en faveur des pays en développement.

Dans ce contexte il faut saluer les réflexions faites par le Président Reagan lors de son récent « message sur l'état de l'Union » en faveur d'une grande conférence internationale sur les questions monétaires et financières. Car l'endettement d'un bon nombre de pays en développement et surtout de nouveaux pays industrialisés est devenu si vertigineux qu'une sorte d'Opec des pays débiteurs n'est plus à exclure. Un tel moratoire unilatéral ébranlerait bien entendu le système bancaire international jusque dans ses fondements.

L'ajustement et la stabilisation des économies endettées et la reprise de leur financement extérieur net, sont donc dans l'intérêt même des pays industrialisés. A cet égard le plan Baker constitue certainement une ouverture intéressante. Mais tout comme on ne saurait guérir des drogués en leur administrant des drogues supplémentaires, on ne peut venir en aide aux pays sur-endettés qu'en leur accordant uniquement des prêts nouveaux. Pour les aider à éponger leurs dettes et à assainir leurs économies, il faut influencer en faveur d'une baisse des taux d'intérêts et il faut surtout leur offrir des débouchés pour leurs produits et des prix raisonnablement stables pour leurs matières premières, y compris le pétrole.

Tels sont les objectifs que le Luxembourg défendra les prochains mois dans toutes les enceintes internationales et notamment à l'occasion du nouveau round des négociations commerciales du GATT, qui, nous l'espérons, pourrait s'ouvrir bientôt à Bruxelles.

Les conflits régionaux

Le temps me manque, Monsieur le Président, pour m'étendre sur tous les problèmes régionaux qui agitent actuellement le monde. Peut-être aurai-je l'occasion d'approfondir l'un ou l'autre point lors de ma réponse à l'issue du débat de votre Chambre. Permettez-moi seulement d'évoquer — trop brièvement — quelques problèmes ardents.

L'Afrique du Sud

L'Action des Douze vise en priorité au respect des principes universels des droits de l'homme et, partant, au démantèlement du système d'apartheid.

L'humanité est une, le droit à l'existence et à la dignité de l'existence concerne l'ensemble des citoyens du monde. La nécessité du respect des droits de

l'homme, dont le racisme constitue une violation particulièrement abominable est à l'origine du droit des gens et en constitue la justification.

Pour la première fois la Communauté s'est dotée, sous présidence luxembourgeoise, d'un dispositif d'actions positives ainsi que de sanctions économiques et politiques, afin de faire comprendre au gouvernement sud-africain qu'il est impérieux de mettre, dans les plus brefs délais, un terme au régime de l'apartheid.

Les Douze veulent que chaque composante de la population sud-africaine trouve sa place légitime dans l'ensemble sud-africain. Tous les citoyens d'Afrique du Sud doivent bénéficier de droits politiques et civils égaux et la protection des minorités doit être assurée. Un tel changement n'est possible que si les principes démocratiques et universels de l'humanité sont respectés et que le pluralisme politique sera pleinement reconnu par l'ensemble des parties en présence.

Les sanctions prises par les Douze et d'autres nations démocratiques commencent à sortir leurs effets. Le régime sud-africain a commencé à reculer mais les mesures annoncées par le Gouvernement Botha sont trop timides et donc insuffisantes.

Si des progrès réels dans le démantèlement de l'apartheid n'interviennent pas rapidement, des mesures et sanctions supplémentaires deviendront nécessaires.

L'Amérique latine et l'Amérique centrale

En apportant son appui ferme à tout processus de démocratisation, la Communauté constate avec satisfaction que peu à peu les gouvernements démocratiques remplacent les régimes autoritaires dans presque tous les pays de l'Amérique latine.

S'il y a lieu de se féliciter de ce retour à la démocratie, il n'en demeure pas moins que les acquis réalisés sont menacés par les problèmes économiques considérables qui touchent profondément ces mêmes Etats : qu'il s'agisse de leur dette extérieure ou des structures sociales.

La Communauté se devait donc d'être davantage présente dans cette partie du monde. C'est ainsi qu'en septembre 1984 j'ai pu participer à San José au Costa Rica à une première conférence qui, outre les Douze, réunissait le pays hôte, le Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua, la Colombie, le Mexique, le Panama et le Venezuela pour ébaucher un nouveau type de relations entre la Communauté et les pays de l'isthme centre-américain.

Nous avons ainsi pu inaugurer un dialogue, qui s'est poursuivi sous présidence luxembourgeoise au mois de novembre de l'année passée. C'est précisément dans le cadre du processus de paix de l'Amérique centrale que la Communauté a pu apporter son plein appui aux initiatives et propositions des pays du groupe de Contadora. L'action diplomatique engagée par les Douze a permis à la Communauté de réaffirmer son engagement pour un règlement pacifique de l'ensemble des conflits de la région.

Nous sommes convaincus qu'il y a lieu de prendre dans un premier temps des mesures permettant de créer un climat de confiance et de rendre ainsi possible la mise en oeuvre du processus de Contadora. Dans cet effort il y a, à nos yeux ni exclusive, ni partenaire privilégié. Ainsi nous encourageons au même titre le gouvernement de Managua à ouvrir un dialogue constructif avec l'opposition, dans le souci d'asseoir la jeune République sur des bases démocratiques solides. Il est essentiel que l'ensemble des parties ayant des liens ou des intérêts dans la région, contribuent de leur côté aux chances d'une véritable réconciliation nationale dans ce pays et, partant, à la stabilité de la région dont les populations subissent inévitablement les conséquences des conflits en cours.

Le Proche-Orient

Depuis de nombreuses années la Communauté suit avec un intérêt particulier les différents développements que connaît le processus de paix au Proche-Orient. Ici l'attente et les expectatives en direction de l'Europe sont grandes. Je n'en veux pour preuve que le message lancé à cette tribune par le Roi Hussein de Jordanie, ainsi que les récentes déclarations du Ministre égyptien des Affaires Etrangères lors de son passage dans notre pays.

Malheureusement le processus de paix s'est enlisé de nouveau, les principaux intéressés refusant de reconnaître les inévitables évidences : le droit de l'Etat d'Israël à une existence paisible dans les frontières sûres, et le droit du peuple palestinien à l'autodétermination.

La Communauté est maintenant sollicitée pour prendre une initiative. Mais que faire ? Faut-il suivre l'appel du président Moubarak et créer un groupe européen de contact ? L'idée est séduisante, mais sa réalisation dépend de la volonté de tous les protagonistes de tenir compte d'éventuelles propositions d'un tel groupe.

Alors pourquoi n'élargirait-on pas ce groupe de contact à des personnalités indépendantes, mais écoutées de toutes, sinon des principales parties en cause ? Un tel « Conseil de sages » pourrait ouvrir un dialogue avec toutes les parties au conflit au sujet des garanties de sécurité à mettre en oeuvre en vue d'un retrait israélien des territoires occupés dans le cadre d'un accord de paix global.

Il s'agirait donc d'entamer, dans un premier temps, un effort de rapprochement des positions des parties quant à la substance du problème des garanties de sécurité. Le but lointain d'une telle initiative serait évidemment de préparer et de faciliter les négociations que nous voudrions voir s'ouvrir un jour entre les parties directement concernées.

Les Douze suivent avec une grande attention l'évolution de la situation au Proche-Orient, qui est d'autant plus dangereuse que le Liban reste déchiré par une guerre fratricide et que l'abominable guerre entre l'Irak et l'Iran risque à tout moment d'embraser les pays du Golfe et toute la région.

Le Luxembourg dans l'alliance

Dans de nombreuses parties du monde les armes parlent pratiquement tous les jours. Des millions de gens doivent vivre avec l'horreur au quotidien. L'Europe par contre, ce continent d'où sont parties tant de guerres meurtrières, vit en paix depuis plus de quarante ans. Mais le calme n'est qu'apparent, la déchirure coupant l'Europe en deux blocs antagonistes reste porteur de menaces pour la paix mondiale, d'autant plus qu'on ne rencontre nulle part ailleurs une telle concentration d'armements de toutes sortes.

Notre pays, situé au coeur de cette Europe, a donc un intérêt bien légitime à se préoccuper de l'état des relations Est-Ouest.

Force est de constater que depuis le récent sommet entre le Président Reagan et M. Gorbatchov, ces relations sont marquées par un renouveau indéniable.

Alors que l'ambiance générale était jusque là à la rigidité et, pourquoi s'en cacher, au pessimisme, le changement intervenu à la tête du parti communiste de l'Union soviétique a indiscutablement contribué à décrier l'attitude soviétique et à relancer le dialogue entre l'Est et l'Ouest.

Il reste à souhaiter que le dialogue repris à Genève avec l'URSS soit poursuivi et que la prochaine rencontre prévue pour la rentrée d'automne soit marquée par de nouveaux progrès en direction de la détente.

Notre premier souci vise à encourager tous ceux qui concourent à un désarmement équilibré et vérifiable, base de la coexistence pacifique entre l'Ouest et l'Est et seule chance de voir éliminées les terribles capacités de destruction que recèlent les armements modernes.

Voilà pourquoi les propositions constructives faites par les Etats-Unis d'Amérique à la fin 1985 et les nouvelles propositions soviétiques, donnent aux négociations de Genève une bonne base de départ pour la réalisation du but ambitieux que les deux superpuissances se sont fixées : prévenir une course aux armements dans l'espace, y mettre fin sur la terre, limiter et réduire les armes nucléaires et renforcer la stabilité stratégique.

Il me faut toutefois ajouter que le désarmement ne saurait se limiter à un bilatéralisme entre les Etats-Unis d'Amérique et l'URSS. Il doit être clair que l'ensemble des nations européennes y sont intéressées en premier lieu.

Dans ce contexte il me paraît important de souligner que nous favorisons un équilibre des forces au plus bas niveau possible, mais que cet équilibre doit être effectif et vérifiable pour tous les types d'armements.

C'est pourquoi des résultats concrets dans les négociations de Genève et des résultats substantiels dans les négociations MBFR de Vienne, qui visent à un équilibre des armements conventionnels, doivent aller de pair.

Faut-il rappeler qu'il ne saurait y avoir une petite sécurité pour les petites nations et une grande sécurité pour les grands pays ?

A cet égard l'initiative de défense stratégique du Président Reagan, tout comme la proposition du Président Gorbatchov visant à la disparition complète de tout armement nucléaire d'ici à la fin du siècle, sont intéressantes à plus d'un titre, mais laissent toutes les deux beaucoup de questions sans réponse.

L'idée de base de l'initiative SDI est tentante, à savoir la mise en place d'un bouclier spatial empêchant toute attaque nucléaire.

Mais même à supposer que les énormes problèmes techniques se posant dans ce domaine puissent être résolus, la longue période précédant l'installation d'un tel bouclier ne susciterait-elle pas plus d'instabilité encore, et n'accroîtrait-elle pas les risques d'un conflit ?

Ces questions et beaucoup d'autres doivent être résolues en concertation avec nos alliés américains, qui, il faut le saluer, se sont engagés à respecter les accords SALT également dans ce domaine, car, ne perdons pas de vue que la SDI n'est pour le moment qu'un programme de recherche.

L'initiative Gorbatchov est également séduisante à première vue, et elle comprend certains aspects nouveaux et constructifs. Néanmoins elle laisse dans l'ombre certaines questions fondamentales.

D'abord le plan est limité aux arsenaux nucléaires, laissant de côté les armements conventionnels et consacrant de ce fait une supériorité militaire du Pacte de Varsovie.

Force est de mettre en évidence la nécessité des contrôles sur place, des vérifications et partant des destructions qu'il s'agit d'opérer pour rendre crédible les différentes phases de ce plan.

Le maintien pour un temps prolongé de forces nucléaires intermédiaires soviétiques en Asie comporte également une équivoque, étant donné que ces fusées pourraient être aisément réinstallées en Europe de l'Est en cas de tension, alors que l'Alliance aurait démantelé ce type d'armements.

Les réductions initiales de 50 % des armements stratégiques telles que suggérées suscitent également des interrogations, vu qu'elles ne visent que des armements capables d'atteindre le territoire de l'autre grande puissance.

Des éclaircissements supplémentaires sont donc nécessaires pour faire avancer sérieusement les négociations.

Sur cette toile de fond me permettez-vous de constater que le mouvement inauguré à Genève par les deux superpuissances semble d'ores et déjà se faire sentir au niveau d'autres négociations où il est également question de désarmement.

Je mentionnerai d'abord les progrès accomplis dans le cadre de la conférence à Genève sur le désarmement, en ce qui concerne l'élimination globale et universelle des armes chimiques. Je citerai ensuite les négociations de Vienne sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces conventionnelles en Europe centrale (MBFR), qui certes durent depuis plus de dix

ans, mais qui connaissent, également à la faveur d'une double initiative et de l'Est et de l'Ouest, des progrès. J'ai bon espoir que par le biais d'un certain nombre de concessions de part et d'autre, qu'un premier accord sur une réduction certes encore symbolique des troupes pourra être convenue à la faveur de cette négociation. Il en est de même à la conférence de Stockholm qui se situe dans le contexte du processus de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), où, après deux années de discussions serrées un certain progrès a pu être enregistré au cours des dernières sessions. Cette conférence devrait en principe suspendre ses travaux au mois de septembre, et dégager les mesures de confiance nécessaires à une réduction des tensions en Europe.

Si nous parvenons à convaincre nos partenaires de l'Est de nous mettre d'accord sur un ensemble de mesures de confiance concrètes et significatives sur le plan militaire et vérifiables de façon non équivoque, nous aurons accompli un premier pas vers la mise en oeuvre du mandat de cette conférence.

J'ajouterai dans ce contexte que parmi les dix principes auxquels nous avons souscrits dans l'Acte final d'Helsinki voici plus de dix ans, celui du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force est au centre de nos préoccupations.

Nous maintenons que ce principe doit être appliqué tant aux relations entre États signataires de l'Acte final d'Helsinki qu'à celles existant entre États participants à la CSCE, et à ceux qui n'en font pas partie. Une réaffirmation de ce principe sous une forme qui ne donne lieu à aucune équivoque ne devrait toutefois porter préjudice aux autres principes solennellement ancrés dans le cadre de l'Acte final.

La reprise des négociations de Genève entre les deux superpuissances sera suivie avec grand intérêt par le Luxembourg.

La très forte concentration d'armements en Europe ne saurait nous laisser indifférents, voire passifs. Nous devons nous réjouir que les informations les plus récentes qui nous sont fournies par nos alliés

américains font état de la possibilité d'un accord partiel en matière d'armements nucléaires intermédiaires. Quand on sait les innombrables controverses auxquelles ont donné lieu l'installation des SS 20 d'abord, des missiles de croisière et des fusées Pershing ensuite, l'on ne peut que se féliciter de la volonté déclarée du Président des États-Unis comme du Secrétaire Général Gorbatchov de porter un premier effort sur ce type d'armements.

S'agissant précisément de l'Europe, nous ne saurions nous limiter d'ici la fin du siècle, à observer de façon passive le jeu des grandes puissances. La condition de partenaire crédible et loyal au sein de l'Alliance suppose que nous restions de notre côté actifs, et que nous assumions notre part de responsabilité à la fois dans le processus de la détente comme dans le domaine de la défense. Cela est particulièrement vrai dans la mesure où les Dix puis les Douze de la Communauté n'ont pas encore réussi à se doter d'une dimension défense.

Voilà pourquoi nous prendrons très au sérieux notre rôle de futur Président au sein de l'Union de l'Europe Occidentale. Comme vous le savez il y a volonté politique de réactiver l'UEO et d'en faire le cas échéant le noyau dur de la future défense européenne. Il doit toutefois être clair que cette réactivation et le rôle futur qui pourrait être assigné à l'UEO ne saurait porter préjudice à la Communauté Européenne, dans la mesure où un certain nombre de membres de cette dernière ne sauront faire partie de cette organisation réactivée. Ce processus de relance ne saurait d'ailleurs affaiblir l'Alliance atlantique.

Au contraire, si la réactivation appuyée par notre Gouvernement doit avoir un sens, elle doit viser à un renforcement tant de la Communauté que de l'Alliance atlantique.

Dans la mesure où l'Espagne et le Portugal annoncent leur intention d'entrer dans cette organisation, la question de la future défense européenne sera vraisemblablement un sujet d'une très grande actualité dans les mois qui viennent.

Le 35^e anniversaire du Mouvement Européen du Luxembourg et le 100^e anniversaire de la naissance de Robert Schuman

Dans le cadre des festivités organisées à l'occasion de son 35^e anniversaire et du 100^e anniversaire de la naissance de Robert Schuman, le Mouvement Européen du Luxembourg avait invité à une séance académique au grand auditorium du Conservatoire de Musique de Luxembourg le 28 février 1986.

Monsieur Germain Lutz, président du Mouvement Européen du Luxembourg, salua une assistance nombreuse, dans laquelle on put remarquer toutes les personnalités de la vie publique. Monsieur Lutz a présenté la brochure éditée spécialement à l'occasion de l'anniversaire du Mouvement Européen.

L'encadrement musical était assuré par l'orchestre d'harmonie de la Musique militaire grand-ducale et le Quatuor Vocal de Luxembourg, sous la direction du Lieutenant-Colonel Pierre Nimax ; ce dernier donna e.a. la première de sa composition « Hommage à Robert Schuman ».

La Ville de Luxembourg, où Robert Schuman est né en 1886, ayant assuré le patronage de la manifestation, le député-maire, Madame Lydie Würth-Polfer tint à rendre hommage tant à l'idée de l'Europe communautaire qu'à Robert Schuman, enfant de notre capitale, père de l'Europe.

Le discours principal lors de la séance académique fut prononcé par Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat. Son discours avait pour sujet : « Vers l'Union européenne – un traité de Luxembourg ». En voici la teneur :

Si nous sommes réunis aujourd'hui, c'est pour fêter deux promoteurs de longue date de la grande idée de l'intégration européenne.

Voilà cent ans que naquit Robert SCHUMAN à Luxembourg. Il est toujours osé d'affirmer d'un homme qu'il a changé le cours de l'histoire. Pourtant nous pouvons nous poser la question si l'idée de Jean MONNET de faire naître sur les débris laissés par la guerre une Europe unie, en créant au départ une Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, aurait jamais pu entrer dans sa phase de réalisation si Robert SCHUMAN, avec le courage et la générosité qui lui furent propres, n'avait pas pris sur lui de lancer l'appel aux pays européens. Ce n'est pas sans une certaine fierté que nous commémorons son centenaire dans sa ville natale.

Le Mouvement Européen du Luxembourg fête le 35^e anniversaire de sa fondation. Il est né dans la vague d'enthousiasme européen qu'ont soulevé Robert SCHUMAN et ses proches lors de la création de la CECA. Le dynamisme dont a fait preuve, depuis trente cinq ans, le Mouvement Européen de Luxembourg dans la propagation de l'idée européenne a d'ailleurs trouvé un appui solide dans l'ensemble de la population de notre pays, qui a su comprendre mieux que les autres que l'avenir de l'Europe passe par l'union.

Il faut cependant admirer la persévérance de ces Européens engagés qui ne sont pas laissés décourager par l'apparente lenteur du processus unificateur. Il est vrai en effet que la plupart de nos concitoyens, et non seulement dans notre pays, sont convaincus de la nécessité pour l'Europe de s'unir si elle ne veut pas se faire décrocher définitivement par ses principaux concurrents, sur le plan économique, et si elle veut sauvegarder le rayonnement culturel qui fait encore sa grandeur à l'heure actuelle.

Mais si nous pouvons constater une large adhésion de nos concitoyens à la grande idée de l'unification européenne, telle qu'elle fut lancée par Robert SCHUMAN, nous devons en revanche avouer que les citoyens européens ne se passionnent guère pour la résolution des multiples problèmes concrets que comporte sa mise en oeuvre pour chacun des pays individuels. Derrière les débats infinissables, dont le Conseil de Luxembourg a été une nouvelle illustration, ils ont peine à retrouver l'idée enthousiasmante de l'intégration européenne.

Il faut être conscient cependant que l'Europe ne se fait pas en un jour. Nul ne doute que Jean MONNET et Robert SCHUMAN étaient acquis à l'idée de faire de l'Europe un vaste ensemble solidaire. Leur recette, pourtant, pour faire débiter l'entreprise, était de proposer la mise en commun des marchés du charbon et de l'acier, base vitale de l'industrie de cette époque. Les Européens des années quarante avaient bien compris que c'était en mettant en commun la base de leurs économies qu'ils parviendraient le mieux à lier les pays.

Ce premier pas judicieux a mis en mouvement un processus qui, s'il reste loin d'avoir abouti, n'en a pas moins continué à travailler l'Europe. La construction de l'Europe a connu des déboires et des échecs, mais, nonobstant la multitude d'obstacles, les étapes successives ont mené, depuis les traités de Paris, puis de Rome, à l'élection du Parlement Européen au suffrage universel et à l'extension géographique à douze pays.

Le traité de Luxembourg, s'il sera, comme nous l'espérons tous, ratifié par tous les pays, constituera un pas supplémentaire, et déterminant, du lent et difficile cheminement vers l'Union Européenne.

La Présidence luxembourgeoise du Conseil s'est vu confier, à Milan, une mission délicate et de portée déterminante pour l'avenir des Communautés, à savoir la convocation d'une conférence intergouvernementale en vue d'une modification du traité.

Les prémisses à cette entreprise n'étaient guère favorables puisque trois pays s'étaient prononcés contre la tenue même de cette conférence. Il fallait commencer par les convaincre d'y participer activement.

Dans ces conditions, la Présidence ne pouvait, dès le départ, avoir des visées maximalistes. L'objectif

était de faire un pas en avant, aussi grand que possible, mais bien dans les limites d'un accord possible. Ces limites devaient nécessairement être étroites, puisqu'il fallait aboutir à un consensus général. La règle de l'unanimité était applicable, et le fait que l'accord conclu s'est vu opposer des réserves de la part de pays aux vues diamétralement opposées montre à suffisance l'étroitesse de la marge de manœuvre.

La pierre angulaire de l'accord est sans doute la partie consacrée au marché intérieur.

Les entreprises européennes, si elles veulent efficacement soutenir la concurrence américaine et japonaise, ont besoin impérativement d'un marché domestique qui leur permet un développement sans contrainte, et qui les oblige à une saine compétition.

Or, le marché européen, dit commun, reste aujourd'hui une juxtaposition de marchés nationaux. L'abolition des barrières tarifaires et quantitatives pouvait donner un moment l'illusion d'un marché sans frontières. Depuis cependant nous avons dû nous rendre compte que les barrières réglementaires constituent dans les mains de chacun des pays membres un moyen protectionniste aussi efficace, et qui est d'autant plus redoutable qu'il est malaisé de distinguer dans une réglementation le contenu légitime et celui, protectionniste, qui ne vise qu'à abriter les producteurs nationaux de la concurrence d'autres firmes communautaires.

La Commission Européenne a souligné à juste titre que « faire l'unité de ce grand marché présuppose que les Etats membres de la Communauté s'accordent sur l'abolition des barrières de toute nature, l'harmonisation des règles, le rapprochement des législations et des structures fiscales, le renforcement de la coopération monétaire, ainsi que sur les mesures d'accompagnement nécessaires pour amener les entreprises européennes à coopérer ».

Le défi que pose la réalisation du marché unique jusqu'en 1992 exigera d'innombrables décisions communes. Or l'Europe communautaire se compose aujourd'hui de douze pays souverains dont chacun a des intérêts propres. L'expérience sans cesse répétée de décisions bloquées par le désaccord d'un ou de plusieurs pays a fini par faire comprendre à tous que la mise en oeuvre du marché intérieur unique n'est pas possible si la règle de l'unanimité continue à prévaloir dans tous les domaines.

Les résultats du Conseil de Luxembourg sont le reflet de cette conviction. Même si un échéancier contraignant pour la réalisation du marché unique n'a pu être établi et si les clauses dérocatives sont nombreuses, nous pouvons constater avec satisfaction que l'intention de réaliser les objectifs fixés pour 1992 est clairement exprimée et surtout, que les moyens qui rendent ce projet faisable ont été créés. Je ne saurais souligner suffisamment que l'introduction du mode de décision à la majorité qualifiée pour la plupart des domaines concernés par le projet, représente un changement radical. Elle implique un assouplissement considérable des procédures décisionnelles et crée par là les conditions nécessaires pour l'exécution du projet ambitieux du marché unique.

Il est vrai que certains domaines, dont notamment celui de la fiscalité indirecte, restent exclus du domaine d'application de la nouvelle procédure. Les temps ne sont sans doute pas encore mûrs pour que les Parlements nationaux renoncent à une partie de leur souveraineté dans le domaine fiscal, qui leur a toujours été réservé par excellence. Néanmoins je suis convaincu que les taux de la fiscalité indirecte applicables dans les différents pays se rapprocheront progressivement au cours des années à venir.

La libre circulation des personnes n'a fait l'objet que d'une déclaration d'intention politique annexée au traité, mais ce recul a été au moins partiellement compensé par l'admission de la notion d'espace sans frontière au lieu du concept plus restrictif du marché unique.

J'ai toujours été parmi ceux qui ont souligné que l'Union Monétaire serait pour l'Europe le meilleur moyen pour faire converger les économies des pays membres. Je ne vous cacherai pas que les conclusions du Conseil de Luxembourg dans ce domaine clé ne peuvent pas me satisfaire. Le seul acquis en cette matière a été l'inscription dans le traité d'une référence explicite à l'objectif de l'Union Economique et Monétaire. Du moins pourrons-nous à l'avenir nous appuyer sur la consécration de cet objectif et de la perspective, expressément mentionnée, d'un développement ultérieur du Système Monétaire Européen et de l'ECU, pour revendiquer des progrès plus concrets en matière monétaire.

Au cours des années récentes a émergé massivement l'exigence d'une Europe des nouvelles technologies. Cette discussion a débouché dans un premier temps sur l'initiative Eureka, qui, et il faut s'en féliciter, se situe dans un cadre qui dépasse celui des Communautés Européennes. L'accord conclu à Luxembourg prévoit d'inclure dans le nouveau traité un chapitre consacré à la recherche et au développement technologique. Il sera l'occasion de stimuler davantage la collaboration entre les entreprises européennes, au sein du marché unique à créer, afin de mettre en oeuvre l'énorme effort nécessaire pour reconquérir à l'Europe une place de choix dans les technologies de pointe.

L'accord de Luxembourg est basé sur un équilibre fragile où certains thèmes peuvent avoir plus ou moins d'importance selon les pays. C'est ainsi que les pays relativement moins développés attachent un poids particulier à la politique visant la cohésion économique, par laquelle se manifeste la solidarité entre les pays membres. D'autres ont insisté sur l'inclusion du chapitre sur l'environnement. Certaines dispositions nouvelles ont également été prises dans le domaine social.

La coopération en matière de politique étrangère fait l'objet d'un traité à part. Ce traité donne d'une part un fondement officiel à une pratique qui était jusqu'ici informelle. D'autre part il contient une déclaration d'intention politique qui facilitera à l'avenir la formulation de positions communes, ce qui ne sera pas sans renforcer l'image d'une Europe unie dans le monde.

Mais le problème le plus délicat sans doute qu'avait à traiter le Conseil Européen de Luxembourg était

celui de l'extension des pouvoirs du Parlement Européen.

Un nombre croissant de problèmes essentiels prennent aujourd'hui une dimension supra-nationale.

Au sein de la Communauté Européenne, l'approche commune de ces problèmes se fait difficilement car aucun des pays membres n'est prêt à se faire dicter par les autres une mesure qui lui inflige des désavantages. Dans ces conditions, n'est-il pas naturel de penser qu'un transfert du pouvoir au Parlement Européen serait le moyen à la fois efficace et démocratique pour résoudre les problèmes qui concernent l'ensemble des pays membres ou plusieurs d'entre eux ? Le Parlement n'est-il pas élu au suffrage universel, représentatif de l'ensemble de la population de l'Europe communautaire ? La démocratie parlementaire au niveau européen permettrait une prise de décision souple et rapide, telle qu'elle se pratique à l'intérieur des Etats membres ou, par exemple, aux Etats-Unis d'Amérique. Il faut avouer que nous sommes encore loin de pareille situation. La plupart des pays membres ne seraient pas d'accord à l'heure actuelle d'abandonner une part significative de leur souveraineté au profit de ce parlement dont ils redoutent qu'il passerait trop facilement outre à leurs intérêts légitimes. Cette attitude évoluera probablement au fur et à mesure que les économies des pays membres convergeront, de façon à ce que les intérêts soient de moins en moins contradictoires.

Pour l'heure, la Présidence luxembourgeoise a réussi à dégager dans ce domaine, le maximum qui était possible sans remettre en cause l'ensemble de l'accord obtenu. Il n'y aura pas de transfert réel de pouvoir, mais l'accord propose un mode de coopération. Les nouvelles dispositions stipulent que le Conseil ne peut, à l'avenir, rejeter qu'à l'unanimité les amendements que propose le Parlement Européen, en accord avec la Commission, lors de la seconde lecture de la position adoptée par le Conseil.

Les possibilités pour le Parlement d'exercer une influence directe sur les décisions restent donc fort réduites. Pourtant ici encore il ne faut pas sous-estimer la portée de cette ouverture. Le Parlement prendra désormais une part au processus décisionnel, qui dépasse le rôle purement consultatif. Il pourra profiter de l'ouverture pour démontrer que la méfiance des pays membres à son égard ne se justifie pas, en veillant à tenir compte des situations particulières. Des progrès ultérieurs dans la réforme institutionnelle pourraient de la sorte être accélérés.

Les conclusions du Conseil Européen de Luxembourg ont pour beaucoup été plutôt décevantes, du moins à première vue. Je tiens cependant à vous assurer que les changements prévus du traité s'approchent du maximum qu'il était possible d'espérer, dans les limites temporaires fixées, et au vu des positions très réticentes de plusieurs Etats membres. Nous ne pouvons qu'espérer, et l'issue du référendum au Danemark nous reconforte en ce sens, que le traité, tel qu'il a été modifié à Luxembourg, entrera effectivement en vigueur.

Je me permets d'autre part de rappeler que les changements prévus concernant un grand nombre de domaines, comme le marché unique, la technologie, l'environnement, la cohésion, la politique étrangère, et j'en passe, dans lesquels des progrès ont été enregistrés. La construction de l'Union Européenne est un travail de longue haleine. Il ne faut pas attendre des miracles.

Le traité de Luxembourg aura encore permis de franchir quelques seuils fatidiques : décisions à la majorité qualifiée, association du Parlement au pouvoir décisionnel, mention de l'Union Monétaire. Autant de petits pas qui, si on les additionne, me permettent d'affirmer, en fin de compte, que le traité de Luxembourg est un grand pas vers l'Union Européenne.

La Bourse de Luxembourg

Au cours de la Quatrième Journée Boursière, qui s'est tenue le 3 février 1986 à Luxembourg, les responsables de la Bourse de Luxembourg ont dressé le bilan des activités de l'exercice écoulé. A cette occasion, des discours ont été prononcés par Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat et des Finances, Monsieur Carlo Hemmer, Président du Conseil d'administration de la

Bourse de Luxembourg et Monsieur Jean Meyer, Président de la Commission de la Bourse. Nous reproduisons ci-après le texte des discours de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat et des Finances et de Monsieur Carlo Hemmer, Président du Conseil d'administration de la Bourse de Luxembourg ainsi que le rapport d'activité 1985 de la Bourse de Luxembourg :

Allocution de Monsieur Jacques SANTER, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat et des Finances

Je me réjouis de participer en tant que Président du Gouvernement à cette journée boursière. C'est une occasion bien-venue de rassembler tout ce monde qui gravite autour de la Bourse une fois par année non pas autour d'une corbeille mais autour d'un verre de l'amitié. Cette rencontre informelle permet d'échanger les sentiments sur les faits saillants de l'année passée et de prendre la température ambiante des milieux professionnels pour l'évolution à venir.

D'après les données dont je dispose un premier constat qui saute aux yeux est bien-sûr la continuation en 1985 du bon développement boursier. Les lignes de cotations ont connu une progression de 30 %, le mouvement d'affaires a augmenté de 18 %, la société de la bourse pourra afficher un résultat largement positif. La Bourse de Luxembourg a confirmé sa spécialité de lieu de cotation privilégié d'emprunts exprimés en paniers de devises notamment la quasi ex-

clusivité des cotations en ECU. Il faut aussi se féliciter que son rôle prééminent de lieu de cotation en euro-obligations a été consolidé.

En tant que Président du Gouvernement j'ai eu la satisfaction de voir la bourse se doter d'un nouveau règlement d'ordre intérieur en milieu d'année. Ce pas a été rendu nécessaire pour mettre votre réglementation interne en conformité avec les directives communautaires avant le début de la présidence luxembourgeoise au sein de la Communauté. Il fallait aussi éviter de voir notre pays être cité devant la Cour de Justice européenne par la Commission. Le nouveau règlement d'ordre intérieur promulgué par arrêté ministériel confirme et accroît le rôle de la Bourse sur notre place financière.

Un autre palier mémorable dans votre histoire est en train d'être franchi par la participation de la Bourse de Luxembourg au système IDIS, l'interconnexion par ordinateur des bourses européennes. La première étape de ce projet audacieux ne manquera déjà pas de modifier quelque peu la physionomie de cette salle.

Il faut toutefois placer cette appréciation globalement satisfaisante dans son contexte.

En 1985 l'Euromarché obligataire a pulvérisé les records d'activité et d'imagination. En témoignent la progression en volume et en nombre d'émissions de 70 à 80 % et des innovations tous azimuts que je ne saurais toutes énumérer voire commenter dans ce cadre sauf pour retenir que cette activité s'est reflétée sur la Bourse de Luxembourg. 1985 a donc été une année forte pour les marchés boursiers notamment européens. New York, Londres, Tokyo ont bien connu des sauts de 20 à 30 %, mais Milan a connu une progression de plus de 100 %. Les bourses allemandes ont également explosé.

Si je mentionne ces chiffres plutôt que de discourir sur les innovations financières, la globalisation des marchés, la mondialisation des affaires ou les percées de l'ECU, tous sujets à colloque fort intéressants, c'est que la pensée du Ministre doit souvent être « anticyclique ». Au milieu de l'optimisme généralisé et justifié par les résultats, permettez-moi donc de vous faire part de quelques réflexions relatives à la Bourse de Luxembourg que nous devons approfondir ensemble afin d'assurer l'avenir dans un environnement de concurrence aiguisée. Je songe en premier lieu aux voies et moyens de fortifier les racines de la bourse.

Luxembourg est surtout un lieu de cotation des euro-obligations. C'est un créneau utile, mais avec l'évolution technique nous risquons peut-être de voir égratigner notre avantage compétitif. Cette même évolution technique pourrait par contre le cas échéant nous ouvrir de nouvelles portes.

Il y aurait lieu de réfléchir pourquoi le volume de transactions à Luxembourg progresse moins rapidement que le mouvement d'affaires international et de renverser la vapeur. Les avantages spécifiques de la bourse sont-ils pleinement utilisés ? L'intégration de la bourse dans la place financière ne peut-elle pas être optimisée ? Le marché en bourse ne pourrait-il être valorisé par rapport au marché hors-bourse ?

En ce qui concerne le marché des capitaux luxembourgeois l'observateur constate aussi certaines incongruences. Ainsi la capitalisation boursière au Luxembourg par tête d'habitant ne représente que la moitié de celle de la Belgique. Or la Belgique est réputée sous capitalisée. Par ailleurs notre économie produit régulièrement d'importants excédents d'épargne. En l'absence de besoins du secteur public le marché des capitaux a été élargi au double ces années-ci, puisqu'en 1983 les admissions à la cote hormis ceux de l'Etat ont représenté 7,5 milliards de francs par rapport à 14,6 milliards l'année passée. Mais je me demande si les activités traditionnelles d'une bourse ne pourraient être encore renforcées pour le bien de notre économie.

La répartition de l'épargne excédentaire entre le marché monétaire et le marché des valeurs mobilières ne pourrait-elle pas être quelque peu corrigée eu égard notamment aux possibilités infinies qu'offrent les nouveaux instruments financiers ?

Ne pourrait-il pas y avoir un mouvement d'affaires plus important des meilleures valeurs luxembourgeoises à la Bourse de Luxembourg, en d'autres mots est-ce qu'il s'impose de toujours donner des ordres à l'étranger ? Ou les valeurs sont disponibles et on devrait pouvoir transiger en Bourse de Luxembourg, ou alors il n'y a pas assez de valeurs pour satisfaire la demande et un effort serait éventuellement nécessaire soit pour rapatrier les valeurs existantes, soit pour amener de nouvelles valeurs en bourse.

Ne saurait-on imaginer un rôle régional à jouer par la Bourse de Luxembourg en raison de la structure de l'offre chez nous et des besoins autour de nous ?

L'évolution de certains cours pendant l'année passée, ne devrait-elle pas nous inviter à élargir notre marché ?

Ces questions peuvent paraître gratuites, mais qui eût pensé il y a quelques années que le citoyen allemand commence à s'intéresser à la bourse et y voie autre chose qu'un casino où seuls les superriches peuvent jouer.

J'entends des voix qui se déclarent convaincues qu'une partie plus importante de la richesse générée dans notre pays pourrait trouver un emploi dans notre économie, mais que cela demanderait un effort d'imagination. Moi j'imagine que dans un tel scénario la bourse aurait un rôle à jouer.

Ces pensées sont peut-être trop audacieuses, certainement trop théoriques, mais elles pourraient trouver une place dans les discussions engagées lors d'une journée boursière.

Il me reste un mot à dire. Il s'agit d'un homme qui aux yeux de beaucoup présents symbolise la Bourse depuis qu'ils ont été en contact avec elle. C'est son Directeur qui vient de célébrer ses 40 ans de présence à la Bourse de Luxembourg. Que de chemin parcouru depuis la guerre. Quel développement depuis. Quels services rendus au pays. M. LAMBORAY, recevez mes félicitations et mes sincères remerciements.

En guise de conclusion permettez-moi de formuler le vœu que cette journée boursière soit aussi réussie que la précédente.

Allocution prononcée par Monsieur Carlo HEMMER, Président du Conseil d'Administration de la Bourse de Luxembourg

Je vous souhaite la bienvenue à notre journée boursière annuelle qui est désormais entrée définitivement dans le calendrier des manifestations de la place financière de Luxembourg.

Cette fois encore je peux vous annoncer de bons résultats au triple point de vue des admissions de nouvelles valeurs à la cote, du volume des transactions et des résultats financiers.

L'année 1985 a apporté la confirmation de la Bourse de Luxembourg comme centre de cotation international des eurobonds. 80 % des nouvelles émissions ont demandé et obtenu leur cotation à Luxembourg ; 20 % seulement sont cotées à une bourse concurrente.

L'année 1985 n'est pas seulement marquée par un accroissement du nombre des nouvelles admissions, mais aussi par une diversification accrue des instruments d'investissement utilisés et par l'entrée ou la rentrée en scène de nouvelles devises.

Deux nouvelles devises sont apparues, à savoir : la couronne danoise et la lire italienne, alors que le franc français a fait sa réapparition après une éclipse de 4 ans et que, pour la première fois, un emprunt en euro-francs belges est coté à Luxembourg.

Les émetteurs ont déployé des prodiges d'ingéniosité pour imaginer de nouvelles formes de papier, généralement à court terme, et enrichi le vocabulaire boursier d'un nombre considérable de termes nouveaux, généralement des sigles souvent pittoresques qui rendent le langage boursier encore plus ésotérique pour le non-initié.

Ainsi ils ont inventé

les NIF et les SNIF
les RUF et les PUF
les MOF et les TAP
les BEC et les MEC
les « HARMLESS et les NAKED WARRANTS ».

Il s'agit entre autres de moyens financiers que les entreprises se procurent à des taux relativement bas, proches de ceux du marché monétaire, mais qui sont susceptibles d'être prorogés parce qu'ils sont doublés par des lignes de crédit de 5 à 10 ans, consentis par des banques. Il est facile de voir que ce mécanisme de transformation de court à moyen terme, qui actuellement fonctionne sans heurts, grâce à la grande liquidité des marchés financiers, doit être manié avec prudence.

Notre bourse a également confirmé sa position comme bourse de l'Ecu ; tous les emprunts émis en Ecu, avec quelques rares exceptions insignifiantes, sont cotés en Bourse de Luxembourg.

Avec une valeur équivalant à 442 milliards de francs luxembourgeois l'Ecu est devenu la seconde monnaie d'émission des valeurs nouvellement admises.

Luxembourg est restée également la bourse privilégiée des Communautés européennes et je remercie

les institutions communautaires, Commission, Banque européenne d'investissement, Communauté européenne du charbon et de l'acier et Euratom, de nous rester fidèles.

Compte tenu des retraits anticipés et des extinctions dues à des remboursements à échéance finale, le nombre des emprunts cotés est passé de 2.700 à 3.500.

Fin 1985 notre cote officielle comprend près de 3.500 valeurs émanant d'environ 1400 émetteurs de plus de 50 pays des cinq continents qui sont cotées et liquidées en 19 devises différentes. De ce fait elle reste l'une de plus variées et des plus internationales du monde.

Du côté des valeurs à revenu variable luxembourgeoises, l'année 1985 a été marquée également par un mouvement intense. Les augmentations de capital de deux des plus importantes sociétés luxembourgeoises ont été admises à la cote. De pareilles opérations sont susceptibles de se reproduire grâce aux facilités prévues par la loi Rau qui tend à promouvoir l'épargne en valeurs mobilières.

En ce qui concerne les autres valeurs à revenu variable, les parts de 42 nouveaux organismes de placement collectif ont été inscrites à la cote. Le développement remarquable de ce secteur à Luxembourg est dû en grande partie aux facilités et aux simplifications qui ont été introduites par de nouvelles mesures législatives et réglementaires.

Ainsi, au cours des deux dernières années, le patrimoine total de ces organismes a doublé pour représenter, à l'heure actuelle, quelque 600 milliards de francs.

Si le nombre total des nouvelles admissions à la cote a augmenté de 95 % par rapport à l'année dernière, le volume des transactions de valeurs mobilières a enregistré un taux d'augmentation plus modeste, mais encore satisfaisant de 18,3 %.

Il n'y a que le marché de l'or qui enregistre globalement une diminution. La régression du nombre des barres négociées n'a pas été entièrement compensée par l'augmentation du nombre de lingots échangés. Luxembourg est une place importante pour les transactions d'or, mais une faible partie de ces transactions seulement passe par la bourse. Pour l'avenir il y a un élément négatif en perspective : l'imposition prévue par la Communauté européenne des transactions au titre de la TVA. L'exemple suisse montre l'effet dissuasif d'une pareille imposition sur les transactions. Il y a cependant également un élément positif en vue :

La frappe à Luxembourg d'une monnaie en or a été annoncée.

Quant aux résultats financiers de notre entreprise, ils seront également très satisfaisants, ce qui ne devra pas faire dévier notre bourse de sa traditionnelle poli-

tique de prudente retenue en matière de distribution de dividendes. Cette politique doit permettre d'assurer l'autofinancement des dépenses d'investissement très considérables auxquelles nous oblige l'extension de nos activités, et notamment le rythme de l'innovation que nous impose le progrès technique surtout en matière informatique.

Le paysage boursier international est en pleine évolution. Trois tendances surtout sont à signaler :

- 1) La création de seconds marchés pour accueillir à des conditions privilégiées des valeurs émises par des petites et moyennes entreprises.

ex. : — unlisted securities market à Londres
— marché parallèle à Paris
— parallel market à Amsterdam

- 2) Les efforts vers la simplification des formalités et la réduction des frais de négociation :

— Big Bang en octobre à Londres et plus tard également à Paris.

- 3) La libéralisation des mouvements de capitaux et la levée des restrictions de change en raison de la normalisation relative sur les marchés monétaires et des changes.

En principe, étant adeptes de l'économie de marché et de la liberté des échanges, nous ne pouvons que nous réjouir de cette tendance, mais il ne faut pas se cacher qu'ayant traditionnellement pratiqué une politique libérale, la Bourse de Luxembourg risque d'y perdre un avantage comparatif du fait d'être imitée à ce sujet par les bourses concurrentes.

Il s'agira dès lors de déployer beaucoup d'ingéniosité et d'efforts pour nous assurer, dans les domaines qui sont traditionnellement les nôtres, une nouvelle avance de compétitivité.

Pour faire face à ces nouvelles exigences la Bourse de Luxembourg dispose d'un atout précieux : ses collaborateurs :

d'une part la Commission de la bourse, constituée par une élite d'éminents spécialistes hautement expérimentés du monde bancaire qui suit de très près au jour le jour l'évolution boursière nationale et internationale et qui a tenu récemment sa 600^{ème} réunion depuis la réouverture de la bourse après la guerre,

d'autre part son personnel qui constitue une équipe cohérente et hautement qualifiée travaillant sous la conduite de son directeur, Monsieur Marcel Lamboray, qui vient d'accomplir sa 40^{ème} année au service de la bourse. Cette bourse qui pendant longtemps se contentait de l'envergure d'une modeste bourse de province exerce aujourd'hui une fonction bien spécifique dans le commerce international des valeurs mobilières. Cet essor, elle le doit en grande partie aux efforts et à la compétence de son directeur.

Au cours de sa réunion du 10 janvier, le Conseil d'administration a honoré Monsieur Lamboray, rappelant ses éminents mérites. Je voudrais ici, renouveler cet hommage.

Faits marquants de l'exercice 1985 à la Bourse de Luxembourg

Volume des transactions	: Fr 19.735,4 millions (+ 18,3 %);
Nouvelles admissions à la cote	: 1012 (+ 95 %);
Nombre de valeurs cotées	: 3.463 (+ 27,7 %);
Indice des actions	: 1.057,03 (+ 83,72 %);
Personnes agréées	: 57 membres (+ 5; - 1).

Volume des transactions

Le volume des transactions a évolué dans son ensemble d'une façon positive, mais suivant les types de valeurs cotées cette évolution a été très divergente.

Parmi les valeurs à revenu fixe ressortent en particulier les obligations en livre sterling, en ECU et en dollar canadien et dans une certaine mesure, celles en dollars néo-zélandais et australien.

Parmi les valeurs à revenu variable se profilent avant tout les actions et parts de sociétés luxembourgeoises (+ 117,8 %) ainsi que celles émises par des organismes de placement collectif luxembourgeois (+ 24,62 %).

Nouvelles admissions à la cote

L'année 1985 n'est pas seulement marquée par un accroissement quantitatif du nombre de nouvelles valeurs admises à la cote mais également par une grande diversification des instruments d'investissement utilisés.

Les valeurs à revenu fixe

2 nouvelles devises sont apparues à savoir la couronne danoise et la lire italienne alors que le franc français a fait son réapparition après une pause de quatre ans et que pour la première fois un emprunt en Euro-FB a été coté à Luxembourg.

En ce qui concerne les nouveaux instruments d'investissements apparus en Bourse de Luxembourg il y a lieu de noter pêle-mêle :

- collateralized eurobonds (obligations émises en contrepartie d'un ensemble de crédits hypothécaires)
- revolving underwriting facilities
- nombreuses innovations en relation avec les emprunts à taux d'intérêt flottant
 -) avec taux minimum et maximum
 -) avec marge ajustable
- nombreuses innovations en relation avec des emprunts avec warrants
- emprunts à taux d'intérêt fixe avec une option de change indexée
- dual currency bonds en yen (emprunts libellés en yen avec paiement des intérêts dans cette même devise mais remboursables en \$ US sur base d'un cours de change fixé au moment de l'émission)

- nombreuses innovations en relation avec des émissions de warrants
 -) warrants donnant droit à l'achat ou/et à la vente d'un certain montant en ECU
 -) warrants donnant droit à l'achat ou/et à la vente d'une certaine quantité de pétrole
 -) warrants donnant droit à l'achat ou/et à la vente de US Treasury Notes
- etc.

Les valeurs à revenu variable

L'année 1985 a été marquée également par une activité intense sur le marché primaire où deux sociétés luxembourgeoises cotées ont procédé à d'importantes augmentations de capital.

Le compartiment des actions et parts étrangères a été complété par un grand nombre de sociétés investissant essentiellement dans le venture capital.

Le fait marquant de la rubrique des valeurs à revenu variable demeure l'afflux de nouveaux organismes de placement collectif (42 au total).

Hormis des organismes de placement collectif plus spécialisés, l'année écoulée a surtout été caractérisée par l'apparition de fonds à compartiments multiples. Grâce à ceux-ci l'investisseur, tout en demeurant au sein d'une seule construction juridique, pourra arbitrer ses avoirs entre différents compartiments offrant chacun un investissement axé sur des valeurs différentes et cela sans frais.

Indice des actions

L'intérêt accru des investisseurs tant luxembourgeois (loi RAU) qu'étrangers a stimulé la demande pour les actions et parts émises par les sociétés luxembourgeoises. L'indice des actions luxembourgeoises indice 100 au 28 décembre 1967 est passé de 575,34 au 2 janvier à 1057,03 au 30 décembre 1985 ce qui représente une augmentation de 83,72 %.

L'indice des actions luxembourgeoises dit « selon les normes F.I.B.V. » est passé de 1000 au 2 janvier à 1827,25 au 30 décembre 1985 (+ 82,73 %). Ce dernier indice est composé des valeurs suivantes :

- ARBED
- AUDIOFINA
- BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG
- BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
- CEGEDEL
- KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE
- RODANGE-ATHUS
- SOCIETE ELECTRIQUE DE L'OUR

La bourse de Luxembourg créatrice d'emplois

Au cours des 25 dernières années, le secteur bancaire a connu une croissance spectaculaire en relation avec le développement de la place financière et le nombre d'emplois dans ce domaine d'activité est passé pendant cette période de 1320 à 10.400 unités.

La Bourse de Luxembourg — pilier important dans cette évolution — a connu en même temps un développement inattendu et aussi spectaculaire engendrant la création de nombreux emplois, soit directement,

soit au niveau de l'activité de ses membres, soit encore en relation avec des activités périphériques très diversifiées.

Le développement des euromarchés et en particulier du marché des euro-obligations a attiré vers notre pays, grâce à l'existence d'un marché boursier, de nombreuses opérations, en rapport avec le marché primaire, aussi bien qu'avec le marché secondaire et a rendu nécessaire la mise en place d'institutions ou l'élargissement de services opérant dans ce domaine

- au niveau de l'administration de la Bourse le personnel est passé de 3 à 33 employés ;
- la Centrale de Livraison qui assure la conservation, la circulation et l'administration de quelque 10.500 valeurs mobilières occupe actuellement 134 employés ;
- établissement de 15 sociétés d'agents de change avec 107 emplois ;

L'activité croissante des membres de la Bourse a provoqué l'organisation ou l'extension de services tels :

- service émission
- service admission de valeurs à la cote officielle (environ 4500 admissions nouvelles)
- service bourse
- service financier pour les valeurs cotées ou émises
- service conservation et régularisation titres
- domiciliation et gestion d'organismes de placement collectif (OPC)

ces derniers ayant connu pendant la période de référence une importance toujours croissante qui se reflète dans les chiffres relevés ci-après :

Années	Nombre OPC	Patrimoine total (en milliards)
1961	18	19
1985	180	600

Le nombre d'emplois créés en relation avec les différents services est estimé à plus ou moins 500.

Parmi les services périphériques bénéficiant d'un accroissement de l'emploi il y a lieu de citer :

Institut Monétaire Luxembourgeois : contrôle OPC, contrôle prospectus d'émission ; Etudes de notaire : constitution de sociétés ; Etudes d'avocats : conseils juridiques ; Fiduciaires : travaux de comptabilité, assistance dans la constitution de sociétés, gestion d'OPC etc. ; Experts comptables : intervention en tant que réviseurs indépendants etc. ; Constructions : besoins de locaux ; Imprimeries : impression de prospectus, de rapports annuels et périodiques de valeurs mobilières, de la Cote Officielle (qui passe de 2 à 44 pages) ; Presse : publications financières ; Artisanat ; Hôtels — Restaurants — Agences de voyages ; etc. La présente note n'a aucune prétention d'être exhaustive mais essaie de souligner, à l'occasion de la Journée Boursière 1986, l'impact positif que l'existence et l'activité de la Bourse de Luxembourg a exercé, au cours des 25 dernières années, dans la création de quelque 1.000 emplois sur la place financière de Luxembourg.

Exposition rétrospective Joseph Kutter à Paris

Le 4 février 1986 a été inaugurée au Musée d'Art moderne de la Ville de Paris l'exposition rétrospective Joseph Kutter (1894-1941), et ce en présence de Monsieur Robert Krieps, Ministre des Affaires culturelles et de nombreuses personnalités de la vie culturelle française et luxembourgeoise.

Cette rétrospective a été organisée du 4 février au 13 avril 1986 dans le cadre de l'accord culturel entre la France et le Grand-Duché par l'Association française d'action artistique et la Ville de Paris, sous les auspices des ministères français des Relations extérieures et de la Culture ainsi que des ministères des Affaires étrangères et des Affaires culturelles du Luxembourg. L'exposition avait été réalisée conjointement par le Musée d'Art moderne de la Ville de Paris, le Musée d'Histoire et d'Art des Musées de l'Etat et l'Association française d'action artistique. Elle est placée sous le haut patronage des gouvernements français et luxembourgeois.

Le comité d'honneur se composait du côté français de Monsieur Roland Dumas, Ministre des relations extérieures, Monsieur Jack Lang, Ministre de la Culture, Monsieur Jacques Chirac, Maire de Paris, Madame Françoise de Panafieu, Maire-adjoint, chargée de la Culture, S. Exc. Mademoiselle Marie-Thérèse de Corbie, Ambassadeur de France au Luxembourg, et du côté luxembourgeois de Monsieur Jacques Poos, Ministre des Affaires Etrangères, du Commerce Extérieur et de la Coopération, Monsieur Robert Krieps, Ministre des Affaires Culturelles, S. Exc. Monsieur Pierre Wurth, Ambassadeur du Luxembourg en France.

De nombreux musées étrangers y participèrent dont le Stedelijk Museum d'Amsterdam, le Musée d'Art moderne de Liège, mais aussi des collectionneurs privés telles la Maison grand-ducale et la famille de l'artiste. Quant au Musée de l'Etat, il y fut représenté par 18 oeuvres.

L'exposition comprenait quelque 120 oeuvres — peintures à l'huile, encres, fusains et aquarelles. On pouvait y admirer notamment les « grandes oeuvres » de Kutter qui ont fait asseoir son autorité de peintre, tels les fameux « Homme au doigt coupé » de 1930, prêté par le Musée national d'Art moderne Centre Georges Pompidou, « Le cycliste » de 1932 ou « Le cheval de bois », oeuvre exquise empreinte d'une nostalgie toute naïve, sans oublier bien sûr les célèbres « Clowns » dont la présente exposition abrite une bonne douzaine de très beaux spécimens, figures d'un tragique saisissant, véritable griffe du peintre.

Relevons également les paysages de Kutter, notamment les quelques paysages de neige des années 1935-36 montrant les alentours du domicile du peintre au Limpertsberg.

Tout cet important lot d'oeuvres est dominé par les deux tableaux monumentaux que Kutter a réalisés pour le pavillon luxembourgeois à l'Exposition internationale de Paris en 1937 et qui montrent la vieille ville de Luxembourg et la cité ardennaise de Clervaux, peintures qui, bien que conçues dans un esprit documentaire évident, ne manquent pas moins d'une expressivité et d'une puissance remarquables.

A cette occasion avait été réalisée une magnifique plaquette sur le peintre luxembourgeois Joseph Kutter. Nous reproduisons ci-après l'avant-propos de Monsieur Gérard Thill, Conservateur-Directeur du Musée de l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg et une contribution de Monsieur Joseph-Emile Muller sur la vie de Joseph Kutter intitulée : « Un expressionniste amoureux de la peinture pure ».

Avant-propos

Lorsqu'en 1930 Joseph Kutter participa au Salon d'Automne avec deux de ses toiles maîtresses, d'éminents critiques trouvèrent des mots flatteurs pour saluer l'art de ce Luxembourgeois, jusqu'alors inconnu à Paris. La grande majorité de ses compatriotes ne se laissèrent pas pour autant éblouir par ce succès remporté dans la Ville lumière. Ils continueront encore longtemps à méconnaître, sinon à bouder celui qu'aujourd'hui on aime généralement à considérer, aussi chez nous, comme notre plus grand peintre.

Malgré l'incompréhension que Kutter rencontra de son vivant, de clairvoyants amis réussirent à lui faire attribuer une commande officielle : il fut chargé de réaliser deux très grands paysages, Luxembourg et Clervaux, pour le pavillon luxembourgeois à l'Exposition Internationale de Paris en 1937.

A différentes reprises, Kutter exposa au cours des années 30 dans des salons parisiens (d'Automne, des Indépendants ou du Temps présent). Il y envoya ses oeuvres avec d'autant plus d'empressement qu'il était toujours bien accueilli par la critique.

A Luxembourg, un revirement décisif en sa faveur ne se produisit qu'après la guerre, et donc après sa mort. Une grande rétrospective aux Musées de l'Etat en 1946, ainsi que, la même année, la publication de la première monographie par Joseph-Emile Muller, finirent par l'imposer auprès de ses compatriotes.

D'autres rétrospectives organisées à l'étranger, en particulier au Musée National d'Art Moderne à Paris (1951), ainsi que le fait que plusieurs toiles de Kutter occupaient les cimaises de musées renommés, au delà de nos frontières, ne manquèrent pas de persuader les plus réticents chez nous.

A présent, ce n'est donc plus seulement une élite de connaisseurs et d'amateurs d'art qui se réjouit de voir son artiste préféré à l'honneur au prestigieux Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris. Tous les Luxembourgeois qui s'intéressent à l'art éprouvent de la satisfaction en présence de cet événement.

Nos remerciements d'avoir rendu possible cette manifestation, s'adressent en premier lieu aux autorités françaises, notamment aux responsables du Gouvernement de la République et de la Ville de Paris.

Notre gratitude toute particulière va bien entendu à nos collègues hospitalières du Musée d'Art Moderne, à Madame Bernadette Contensou, conservateur en chef, et à Madame Marie-Odile Briot, conservateur. Nous aimerions relever ici les relations amicales grâce auxquelles nous avons pu faire voir, au

cours des dernières années, des expositions organisées d'abord à Paris (p. ex. Gromaire et Clavé).

Aussi espérons-nous que la rétrospective Joseph Kutter que nous avons le plaisir de pouvoir présenter dans les murs du Musée d'Art Moderne apportera aux organisateurs français et luxembourgeois le succès escompté !

Après tant d'expositions d'artistes français qui ont été reçus en notre Musée National dans le cadre de l'accord culturel qui lie la France et le Grand-Duché de Luxembourg, voici donc une revanche luxembourgeoise.

Un expressionniste amoureux de la peinture pure

L'essentiel de son oeuvre, Joseph Kutter l'a créé à Luxembourg, où il naquit en 1894 et où, après avoir passé quelques années à Munich, il est revenu se fixer en 1924. Il y a travaillé dans un milieu qui n'était pas favorable aux recherches novatrices et qui n'avait rien pour le stimuler. Si tout porte à croire que cette situation a renforcé son penchant à la mélancolie, elle a sans doute aussi contribué à affermir son originalité.

En tant que Luxembourgeois, Kutter jugeait normal d'être attentif à ce qui représentait l'art vivant chez les voisins du Grand-Duché. Que des influences se soient rencontrées en lui qui venaient d'Allemagne, de France et de Belgique, cela est donc naturel. Mais, chose importante, ces influences n'ont pas mis en péril sa propre personnalité : par son tempérament comme par sa facture, il se distingue de tous les artistes dont il lui est arrivé de se rapprocher (Derain, Vlaminck, les expressionnistes allemands ou flamands).

En dernière analyse, c'est la découverte de Cézanne (vers 1920) qui a été pour lui d'un effet décisif. Cézanne lui a enseigné qu'un tableau est une composition réfléchie, fermement structurée, que les formes (géométrisées) et les couleurs y ont une valeur en elles-mêmes, qu'elles déterminent la qualité de l'oeuvre et, dans une large mesure, sinon totalement, sa signification. De manière évidente, Kutter tient compte de cet enseignement dans ses natures mortes (qui sont pourtant fort différentes de celles de Cézanne). Il en tient compte aussi dans ses figures, et les figures sont ses sujets préférés. D'autant plus qu'à côté du goût de la peinture pure, il y a en lui une puissante propension à l'expressionnisme.

Avant 1932, il est vrai, ses tendances expressionnistes ne se montrent dans aucune des figures qu'il a conservées. Que l'on prenne *la Bâilleuse* (1926), *la Servante* (1927), *la Femme accoudée* (1929) et même *l'Homme au doigt coupé* (1930), ce qui importe dans ces tableaux, ce n'est pas la psychologie, ce sont les vertus picturales.

Après 1931, les personnages de Kutter sont en général plus que de beaux morceaux de peinture. Dans *l'Autoportrait* de 1934, où nous retrouvons le visage de *l'Homme au doigt coupé*, l'impassabilité de ce dernier a complètement disparu : de l'inquiétude la remplace, une lumière fiévreuse frémit autour des yeux et sur les joues. Cette inquiétude deviendra de l'angoisse

dans les *Clowns* de 1936-1937, qui sont des autoportraits, eux aussi. A l'angoisse s'ajoutera une tristesse accablante, et celle-ci marquera jusqu'aux traits et aux regards des enfants que Kutter peindra entre 1937 et 1940. Il est alors miné par une maladie mystérieuse et tenace (qui l'emportera au début de 1941), et l'abattement qui résulte de cette maladie, il le projette dans tous ses personnages.

Est-ce à dire que sa peinture se fait morose ? Au contraire, elle devient de plus en plus riche et fleurie. Par ailleurs, ses déchirements n'empêchent pas ses volumes de rester fermes et plus ou moins géométrisés. Voyez les *Clowns* : si poignantes, si tragiques que soient certaines expressions, les têtes s'inscrivent dans des ellipses qui frappent par ce qu'elles ont de rigoureux.

Une structure géométrique caractérise toutes les grandes figures de Kutter. (Elle n'est pas absente non plus des oeuvres de format plus réduit, dans l'exécution desquelles il entre plus de spontanéité, mais elle y a moins de rigueur et elle est moins soulignée.) D'ordinaire, les personnages sont placés au premier plan des tableaux : souvent debout et toujours immobiles, ils ont l'air de poser devant un photographe. Même *le Champion cycliste* (1932) se présente ainsi : qu'il soit l'homme de la vitesse, Kutter se borne à le suggérer.

Dans ses dessins, il atteste pourtant qu'il sait fixer des attitudes différentes. Les positions immobiles et peu diversifiées, il les réserve donc pour les peintures, et elles s'expliquent par le souci de dresser devant nous des personnages imposants. Pour leur donner leur aspect robuste, lapidaire, monumental, Kutter simplifie leurs formes avec résolution, mais sans brutalité.

Sa mélancolie et son expressionnisme se révèlent dans les paysages avant qu'ils ne se manifestent dans les figures. Qu'il peigne *Venise* (1924-1925), *Saint-Tropez* (1930) ou *Calvi* (1933), la lumière n'a rien d'enjoué, et la Méditerranée comme le Grand Canal font penser à une mer du Nord assombrie.

Naturellement, les sentiments pessimistes imprègnent plus encore certains paysages luxembourgeois ou allemands dont les motifs ont déjà plus d'âpreté et de pathétique. Quant aux tableaux que lui inspirent *Amsterdam* (1934-1935) et *Enkhuizen* dans la Hollande Septentrionale (1938-1940), ils sont particulièrement remarquables par l'intensité de leur atmosphère, volontiers dramatique, aussi bien que par la richesse et les résonances profondes de leur coloris.

Kutter a longuement travaillé ses peintures, toujours soucieux d'en accroître la solidité, la saveur et le frémissement. Malgré la facture large et libre, malgré ce que les dernières touches peuvent avoir de rapide, cet art est donc autre chose que la hâte effusion d'un tempérament impétueux. Sous ce rapport, le peintre luxembourgeois se situe dans le voisinage de Rouault, dont il est fort éloigné sur le plan du style — et ce ne sont pas les *Clowns* de l'un et de l'autre qui contredisent cette observation.

Quel que soit l'intérêt qu'il porte à la forme, finalement c'est dans le domaine de la couleur que Kutter se montre le plus inventif. (Rien d'étonnant donc à ce qu'il ait aimé peindre des fleurs : le coloriste qu'il était s'y sentait plus libre qu'avec n'importe quel autre sujet.) Comme il affectionne les tons graves, foncés,

soutenus qui contrastent avec des teintes claires et rayonnantes, son coloris est plein de sonorités fortes et franches, mais il évite la crudité : les affirmations énergiques n'excluent pas la délicatesse ni le raffinement.

La Commission des Communautés européennes après l'adhésion de l'Espagne et du Portugal

La Commission des Communautés européennes a procédé le 3 janvier 1986 sous la présidence de Monsieur Jacques Delors à la répartition des compétences entre les membres de la commission dont le nombre est passé de 14 à 17 à la suite de l'adhésion de l'Espagne et du Portugal et de la nomination de Monsieur Manuel Marin Gonzales et Monsieur Abel Matutes pour l'Espagne et de Monsieur Antonio José Baptista Cardoso e Cunha pour le Portugal. Vous trouverez ci-après les attributions des membres de la Commission telles qu'elles ont été fixées le 3 janvier. Monsieur Manuel Marin est nommé vice-président de la Commission.

Attributions des membres de la Commission des Communautés européennes

Jacques Delors, Président,
Secrétariat général, Service juridique, Service du porte-parole, Service commun interprétation-conférences, Bureau de sécurité, Affaires monétaires ;

Lorenzo Natali, Vice-président,
Coopération et développement ;

Karl-Heinz Narjes, Vice-président,
Affaires industrielles, Technologies de l'information, Recherche et science, Centre commun de recherche ;

Frans Andriessen, Vice-président,
Agriculture, Forêts ;

Lord Francis Arthur Cockfield, Vice-président,
Marché intérieur, Service de l'Union douanière, Fiscalité, Institutions financières ;

Henning Christophersen, Vice-président,
Budget, Contrôle financier, Personnel et administration ;

Manuel Marin, Vice-président,
Affaires sociales, Education et formation ;

Claude Cheysson, membre de la Commission,
Politique méditerranéenne, Relations Nord-Sud ;

Alois Pfeiffer, membre de la Commission,
Affaires économiques, Politique régionale, Office statistique ;

Grigoris Varfis, membre de la Commission,
Coordination des Fonds structurels, Protection des consommateurs ;

Willy De Clercq, membre de la Commission,
Relations extérieures et politique commerciale ;

Nicolas Mosar, membre de la Commission,
Energie, Agence d'approvisionnement d'Euratom,
Office des publications ;

Stanley Clinton Davis, membre de la Commission,
Environnement, Sécurité nucléaire, Transports ;

Carlo Ripa di Meana, membre de la Commission,
Questions institutionnelles, Problèmes concernant l'Europe des citoyens, Politique de l'information et de la communication, Action culturelle, Tourisme ;

Peter Sutherland, membre de la Commission,
Relations avec le Parlement, Concurrence ;

Antonio Cardoso e Cunha, membre de la Commission,
Pêche ;

Abel Matutes, membre de la Commission,
Crédit, investissements et ingénierie financière,
Politique des petites et moyennes entreprises.

A l'occasion de l'adhésion de l'Espagne et du Portugal aux Communautés européennes, Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, et Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires étrangères, ont fait parvenir des télégrammes de félicitation au nom du gouvernement luxembourgeois à leurs homologues de Madrid et de Lisbonne. Voici le texte de ces messages :

Son Excellence
Monsieur Anibal Cavaco Silva
Premier Ministre

Monsieur le Premier Ministre,

Avec l'entrée en vigueur du Traité par lequel le Portugal adhère à la Communauté européenne une nouvelle phase dans notre histoire est entamée aujourd'hui.

Je tiens à vous adresser mes plus vives félicitations et mes meilleurs vœux pour l'entreprise commune dans laquelle nos Gouvernements et nos pays s'engagent.

Dans mon pays, en particulier, où l'apport des Portugais à l'économie et à la culture joue un rôle tellement important, l'appartenance à une même Communauté européenne nous semble un aboutissement heureux.

Jacques Santer
Président du Gouvernement

Son Excellence
Monsieur Felipe Gonzalez
Président du Gouvernement

Monsieur le Président,

De tout coeur je salue l'événement historique qu'est l'entrée en vigueur du Traité d'adhésion de l'Espagne à la Communauté européenne. Cet événement, nous l'avons attendu longtemps, pendant que le Gouvernement et le peuple espagnols ont fait preuve d'une remarquable continuité dans leur volonté de rejoindre les pays européens déterminés à réaliser à travers l'unification les chances communes de l'Europe et de ses peuples.

Le Gouvernement luxembourgeois se réjouit de l'arrivée de deux nouveaux partenaires. Les liens déjà anciens entre nos pays vont – nous espérons – être davantage resserrés encore à travers notre commune participation à cette grande entreprise.

Jacques Santer
Président du Gouvernement

Son Excellence
Monsieur
Francisco Fernandez Ordonez
Ministre des Affaires Etrangères

Monsieur le Ministre,

L'entrée en vigueur du Traité d'adhésion par lequel votre pays lie sa destinée à la Communauté européenne et au grand dessein que représente l'unification de l'Europe et de ses peuples, est aux yeux du Gouvernement luxembourgeois et de mon pays une date importante dans notre histoire.

Je salue cet événement, certain que l'apport de l'Espagne à l'avenir, après la grande contribution déjà donnée au cours de l'histoire à nos patrimoines communs ouvre une nouvelle page dans notre communauté de destin.

Je vous exprime mes plus vives félicitations et les meilleurs voeux pour l'Espagne aussi bien que pour la Communauté européenne.

Jacques F. Poos
Vice-Président du Gouvernement,
Ministre des Affaires Etrangères

Son Excellence
Monsieur Pedro Pires de Miranda
Ministre des Affaires Etrangères

Monsieur le Ministre,

L'entrée en vigueur du Traité d'adhésion du Portugal à la Communauté européenne marque l'aboutissement d'un dessein nourri pendant de longues années par votre pays aussi bien que par le Luxembourg.

Aujourd'hui une nouvelle réalité commence et avec elle aussi un nouveau chapitre dans notre déjà longue histoire commune. Dans le processus qui doit conduire nos pays et la Communauté européenne à une unité politique et économique de plus en plus étroite, nos peuples et nos Gouvernements partageront beaucoup d'aspirations communes. Cette communauté d'intérêt et d'objectifs favorisera sans aucun doute l'étroite et la cordiale collaboration déjà engagée.

Jacques F. Poos
Vice-Président du Gouvernement,
Ministre des Affaires Etrangères